



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2024-2025

Séance plénière du vendredi 4 juillet 2025

Compte rendu

Sommaire

Pages

EXCUSÉS	5
ORDRE DU JOUR	5
COMMUNICATIONS	
• <i>RAPPORTS DE COMMISSIONS</i>	5
• <i>QUESTION ÉCRITE</i>	5
• <i>NOTIFICATIONS</i>	5

PRISES EN CONSIDÉRATION

- DE LA PROPOSITION DE DÉCRET ET ORDONNANCES CONJOINTS DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE ET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE MODIFIANT LES DÉCRET ET ORDONNANCES CONJOINTS DU 16 MAI 2019 DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE ET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE RELATIFS À LA PUBLICITÉ DE L'ADMINISTRATION DANS LES INSTITUTIONS BRUXELLOISES ET VISANT À RENFORCER LA TRANSPARENCE DE L'INVENTAIRE DES SUBVENTIONS (OPENBUDGETS) 5
- DE LA PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE DE MOLENBEEK FOR BRUSSELS COMME CAPITALE DE L'EUROPE EN 2030 5

EXAMEN DES PROJETS ET PROPOSITIONS

- DE LA PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE DE MOLENBEEK FOR BRUSSELS COMME CAPITALE DE L'EUROPE EN 2030
 - DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. Mounir Laarissi, Mme Aline Godfrin, Mme Fadila Laanan, Mme Farida Tahar, Mme Cécile Jodogne et M. Petya Obolensky) 6
 - DISCUSSION DU PRÉAMBULE ET DU DISPOSITIF 9

INTERPELLATION

- L'ATTRACTIVITÉ DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Elhadj Moussa Diallo et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 11

QUESTIONS ORALES

- LES ACTIONS DE VISIBILITÉ DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE AUPRÈS DU GRAND PUBLIC
de Mme Françoise Schepmans
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège
(Oratrices : Mme Françoise Schepmans et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 13
- LE MAINTIEN D'UN MONITORING DES ACTIONS HOSTILES À L'EVRAS DANS LES ÉCOLES BRUXELLOISES
de Mme Françoise Schepmans
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège, de la promotion de la santé et de la Famille
et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement
(Oratrices : Mme Françoise Schepmans et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 14
- LE SITE HANDICAP.BRUSSELS
de M. Mohamed Ouriaghli
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
L'ACCESSIBILITÉ DES SITES INTERNET ET DES APPLICATIONS MOBILES DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
question orale jointe de M. Calvin Soiresse Njall
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège
et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli, M. Calvin Soiresse Njall et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 15

- LE SYNDROME DU CHOC TOXIQUE (SCT)
de Mme Cécile Vainsel
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille
et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé
(Oratrices : Mme Cécile Vainsel et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 17
- LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR ET À L'EXPOSITION SOLAIRE
de M. Mohamed Ouriaghli
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé
(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 18
- LES ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
de M. Mohamed Ouriaghli
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège
et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé
(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 19
- LE DÉCRET « INCLUSION » : LOISIRS INCLUSIFS À BRUXELLES : 10 ANS D'ATTENTE, TOUJOURS PAS D'ARRÊTÉ
de Mme Stéphanie Lange
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
(Oratrices : Mme Stéphanie Lange et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 20
- LA DYNAMISATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
de M. Mohamed Ouriaghli
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement
(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 21
- LES CRITÈRES DE BRUXELLES FORMATION SUR LA GESTION DE L'OFFRE DE FORMATIONS
de Mme Ludivine de Magnanville d'Esteve
à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle
(Orateurs : Mme Ludivine de Magnanville d'Esteve et M. Bernard Clerfayt, ministre) 23

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

- LE PARACHUTE DORÉ POUR LE DIRECTEUR DE BX1
de M. Mounir Laarissi
LE PARACHUTE DORÉ ET LES PROBLÈMES DE GOUVERNANCE À BX1
question d'actualité jointe de Mme Cécile Jodogne
LE MONTANT DE LA PRÉPENSION EXTRALÉGALE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BX1
et question d'actualité jointe de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture
(Orateurs : M. Mounir Laarissi, Mme Cécile Jodogne, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 25

- LE FOOTBALL FÉMININ
 - de M. Hennan Oflu
 - à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge des Infrastructures sportives
 - (Orateurs : M. Hennan Oflu et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)26
- ORDRE DES TRAVAUX 27
- VOTE NOMINATIF
- DE LA PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE DE MOLENBEEK FOR BRUSSELS COMME CAPITALE DE L'EUROPE EN 2030 27
- CLÔTURE 28
- ANNEXES
 - ANNEXE 1 : RÉUNIONS DES COMMISSIONS..... 29
 - ANNEXE 2 : COUR CONSTITUTIONNELLE 30

Présidence de M. Bertin Mampaka Mankamba

La séance plénière est ouverte à 9h36.

Mme Isabelle Emmerly et Mme Marie Cruysmans prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 20 juin 2025 est déposé sur le Bureau)

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le président.- Mme Margaux De Ré, M. Soulaïmane El Mokadem, M. Jamal Ikazban, Mme Patricia Parga Vega et M. Matteo Segers, ainsi que M. Rudi Vervoort et Mme Nawal Ben Hamou, ministres, ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

M. le président.- Au cours de sa réunion du vendredi 27 juin 2025, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du 4 juillet 2025.

M. Rudi Vervoort étant excusé, la ministre-présidente Barbara Trachte répondra aux questions orales qui lui ont été adressées.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. Mounir Laarissi (Les Engagés).- Mon groupe demande la discussion en urgence de la proposition de résolution visant à soutenir la candidature de Molenbeek for Brussels comme capitale culturelle de l'Europe en 2030. Comme je l'ai dit en séance plénière du Parlement régional bruxellois, vendredi dernier, le dossier doit être soumis ce mois-ci au jury européen, car il prendra sa décision le 23 septembre. Il est indispensable de l'inscrire à l'ordre du jour.

Mme Aline Godfrin (MR).- Mon groupe soutient cette demande.

Mme Fadila Laanan (PS).- Le PS l'appuie de même. Je suis d'ailleurs cosignataire de cette proposition.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Le groupe Ecolo se range évidemment derrière la discussion de ce texte en urgence, comme précisé au Bureau élargi.

Mme Cécile Jodogne (DéFI).- Étant également cosignataire de ce texte, je me rallie à la demande de mes collègues.

M. le président.- L'examen de ce texte est à l'ordre du jour de cette séance plénière.

COMMUNICATIONS

RAPPORTS DE COMMISSION

M. le président.- La commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme a réalisé des auditions dans le cadre de la formation professionnelle en Région bruxelloise. Le rapport de ces auditions vous a été adressé par courriel.

La commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé a procédé à des auditions relatives au suivi de la mise en place du plan social-santé intégré (PSSI). Le rapport vous sera adressé dans les meilleurs délais.

QUESTION ÉCRITE

M. le président.- Depuis notre dernière séance, une question écrite a été adressée par Mme Kristela Bytyçi à M. Rudi Vervoort et M. Bernard Clerfayt.

NOTIFICATIONS

M. le président.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

PRISES EN CONSIDÉRATION

PROPOSITION DE DÉCRET ET ORDONNANCES CONJOINTS DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE ET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE MODIFIANT LES DÉCRET ET ORDONNANCES CONJOINTS DU 16 MAI 2019 DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE ET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE RELATIFS À LA PUBLICITÉ DE L'ADMINISTRATION DANS LES INSTITUTIONS BRUXELLOISES ET VISANT À RENFORCER LA TRANSPARENCE DE L'INVENTAIRE DES SUBVENTIONS (OPENBUDGETS)

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret et ordonnances conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française modifiant les décret et ordonnances conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises et visant à renforcer la transparence de l'inventaire des subventions (Openbudgets), déposée par Mme Clémentine Barzin et Mme Aurélie Czekalski [doc. 20 (2024-2025) n° 1].

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

(Assentiment)

Si le Parlement est d'accord, cette proposition de décret et ordonnances conjoints est envoyée pour examen en commission interparlementaire.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE DE MOLENBEEK FOR BRUSSELS COMME CAPITALE CULTURELLE DE L'EUROPE EN 2030

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à soutenir la candidature de Molenbeek for Brussels comme capitale culturelle de l'Europe en 2030, déposée par M. Mounir

Laarissi, Mme Aline Godfrin, Mme Fadila Laanan, Mme Farida Tahar et Mme Cécile Jodogne [doc. 28 (2024-2025) n° 1].

Si personne ne demande la parole, comme convenu en Bureau élargi et en application de l'article 55.6 du Règlement, je vous propose l'urgence pour l'examen de cette proposition.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

(Assentiment)

Si le Parlement est d'accord, cette proposition de résolution est prise en considération, bénéficie de l'urgence et sera donc examinée sans désenquêter en séance plénière.

Le vote sur ce texte aura lieu à l'heure convenue.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE DE MOLENBEEK FOR BRUSSELS COMME CAPITALE CULTURELLE DE L'EUROPE EN 2030

M. le président.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à soutenir la candidature de Molenbeek for Brussels comme capitale culturelle de l'Europe en 2030, déposée par M. Mounir Laarissi, Mme Aline Godfrin, Mme Fadila Laanan, Mme Farida Tahar et Mme Cécile Jodogne [doc. 28 (2024-2025) n° 1].

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

M. Mounir Laarissi (Les Engagés).- Vous m'avez déjà entendu, la semaine dernière, soutenir cette proposition devant le Parlement bruxellois. Elle me semble importante pour la culture, le tourisme, la création d'emplois, la cohésion sociale et le rayonnement de Bruxelles. J'ai déjà expliqué l'impact qu'aurait une désignation de Molenbeek. Deux autres belles villes sont candidates, Namur et Louvain. Il faut donc qu'avec la Région et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, nous parlions d'une seule voix. L'idée est d'avoir un soutien unanime et je vous demande donc de soutenir cette proposition de résolution.

Le retour attendu sera trois à six fois supérieur à l'investissement. On parle de 180 millions à 350 millions d'euros pour la Région, dont nous aurions bien besoin dans la situation budgétaire actuelle.

Je vous remercie pour le soutien à cette proposition de résolution. Je remercie aussi les groupes MR, PS, Ecolo et DéFI de la cosigner, et tous ceux qui m'ont accompagné dans sa construction.

Le message est clair. Le dossier doit être déposé en juillet et, comme je l'ai dit en motivant l'urgence de l'examen de la proposition, nous aurons la réponse le 23 octobre. L'impact attendu n'arrivera qu'en cas de sélection comme capitale culturelle de l'Europe en 2030. De plus, cette année-là, le bicentenaire de la Belgique fournira l'occasion d'un double rayonnement.

Selon moi, les spécificités de Bruxelles constituent des atouts. Le statut bilingue de notre Région explique, par exemple, pourquoi ce texte a été déposé à la fois au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, à la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie) et au Parlement francophone

bruxellois. Les deux autres villes candidates ne possèdent pas cet atout unique.

Par ailleurs, si certaines caractéristiques de Molenbeek peuvent être considérées comme des défauts, je les vois comme des qualités et des opportunités. Avec plus de 140 nationalités, cette commune est en effet un microcosme de l'Europe. Au niveau européen, il s'agit d'un merveilleux message à lancer en matière de cohésion sociale, de création de liens, d'épanouissement et de développement de notre Région. J'espère donc que ces atouts toucheront le jury européen et nous permettront d'être sélectionnés.

Enfin, je tiens à souligner que tous les échanges que nous avons eus, que ce soit avec le MR, le PS, Ecolo ou DéFI, ont toujours été très positifs et constructifs. Ils témoignent d'une confiance commune dans ce projet. Alors que toute la Région attend un nouveau Gouvernement, je salue la dynamique qui s'est construite autour de cette proposition de résolution. Elle me fait espérer une issue positive aux discussions en cours, même si je laisse bien sûr notre chef de groupe Christophe De Beukelaer créer des ponts afin que nous parvenions à former un Gouvernement. On critique beaucoup Bruxelles, mais, quand il s'agit de l'intérêt des Bruxellois, nous pouvons nous entendre. C'est aussi un message d'espoir pour la suite.

(Applaudissements)

Mme Aline Godfrin (MR).- Comme mon collègue Mounir Laarissi, je ne serai pas très longue, puisque j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer en long et en large le soutien du MR bruxellois à la candidature de Molenbeek au titre de capitale européenne de la culture en 2030.

Molenbeek for Brussels 2030 serait évidemment une très belle aventure humaine autour du thème choisi – la solidarité –, mais surtout une opportunité extraordinaire pour Molenbeek de se déployer davantage sur le plan culturel et économique, avec l'ensemble des nombreux acteurs culturels bruxellois, et avec le soutien des pouvoirs publics et des entreprises privées. Il importe de créer une émulation autour du projet.

Cela fait près de quatre ans qu'une équipe travaille d'arrache-pied à la préparation de la candidature de Molenbeek, en espérant décrocher le précieux titre. Le MR, par la voix de son président David Leisterh, est le premier parti qui, au lendemain des élections, a exprimé son soutien public à cette candidature. Nous avons d'ailleurs cosigné avec le ministre-président un courrier conjoint adressé au jury européen, pour exprimer ce soutien plein et entier.

Nous avons souligné à maintes reprises, entre autres dans la proposition de résolution qui vous est présentée aujourd'hui et que j'ai cosignée, le potentiel de ce titre en matière de rayonnement et de retombées économiques pour l'ensemble de la Région bruxelloise.

J'ai pu réitérer ce soutien au Parlement bruxellois et je le fais à nouveau devant vous aujourd'hui, puisque le budget prévisionnel rédigé par l'équipe de Molenbeek for Brussels 2030 prévoit un soutien de quelques millions d'euros de la Commission communautaire française. Nous demandons donc au Collège de la Commission communautaire française de libérer les crédits nécessaires en cas de victoire de la candidature de Molenbeek au dernier tour de sélection par le jury européen. Des nouvelles devraient nous parvenir en octobre, et nous espérons que Molenbeek gagnera !

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Fadila Laanan (PS). - Il arrive qu'un quartier résume à lui seul toutes les peurs et tous les espoirs d'une société. Pour nous, ce quartier se nomme Molenbeek. Trop longtemps, Molenbeek a été une étiquette, un gros titre dans la presse, un cliché, presque un prétexte pour diviser, opposer, dresser des murs invisibles. Or, aujourd'hui, nous voulons dire au monde, européen notamment, qu'il est temps d'en finir avec la stigmatisation de cette commune et de révéler tout son potentiel.

Je tiens à rappeler que ce n'est pas la première fois que Molenbeek pose sa candidature pour un événement culturel destiné à faire rayonner sa population mais aussi la Région bruxelloise dans son ensemble. En 2014, elle était en effet déjà métropole de la culture pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, certains d'entre vous s'en souviendront. Ainsi que Mme Françoise Schepmans pourra le confirmer, ce n'est donc pas la première fois que Molenbeek est partie prenante d'un projet important pour la Région bruxelloise et ses citoyens.

Avec Molenbeek for Brussels 2030, nous posons un choix : transformer un stigmate en fierté, une marge en vitrine, un quartier fragmenté en laboratoire de cohésion et de générosité. Nous faisons donc le pari de la culture comme langage universel, comme force de rassemblement et comme outil de réconciliation. Rappelons également que Molenbeek est Bruxelles et que Bruxelles est Molenbeek. Cette commune incarne tout ce que notre capitale porte de meilleur : sa jeunesse, sa créativité, sa diversité et sa solidarité. D'ailleurs, la thématique de cette édition est la « sadaqah », qui se décline dans plusieurs langues.

Derrière chaque mur tagué, chaque maison de quartier, chaque place, il y a une promesse, celle que la différence ne nous divise pas mais nous enrichit. Cette candidature n'est bien sûr pas qu'une simple carte postale : c'est un pas vers quelque chose qui va faire bouger notre ville-capitale. C'est un projet vivant, profond, qui parle aux enfants dans nos écoles, aux artistes qui créent, aux associations qui réparent le lien social et aux habitants qui portent sur leurs épaules l'image de tout un quartier. Nous leur devons davantage qu'un discours, nous leur devons des engagements.

Des entités se sont déjà prononcées, comme la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2018, en déposant ce point au comité interministériel de la culture, la Région bruxelloise a également franchi le pas et montré son intérêt. C'est au tour de la Commission communautaire française d'agir dans le même sens ; c'est aussi le cas du niveau fédéral et de l'Europe, mais il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'y arriver. Aujourd'hui, nous montrerons en tout cas que la Commission communautaire française soutient ce projet.

Il ne suffit pas de voter cette résolution, il faut aussi garantir que les moyens suivent et que chaque euro annoncé soit un euro investi. Nous le savons, la crédibilité de notre Région est en jeu devant le jury européen et si nous voulons le convaincre, il nous faut être solides, crédibles et unis.

Comme l'a dit M. Mounir Laarissi tout à l'heure, d'autres villes sont candidates. Nous leur souhaitons bonne chance, même si c'est évidemment Molenbeek et Bruxelles que nous soutenons. Certes, nous aimons les liens de solidarité tissés par la Fédération Wallonie-Bruxelles – je suis d'ailleurs intervenue plusieurs fois à ce sujet – mais, en l'occurrence, nous sommes porteurs du projet de Molenbeek.

Je voudrais m'adresser à ceux qui vivent Molenbeek au quotidien. Si nous gagnons, cette victoire sera la nôtre. Elle dira à l'Europe : « Regardez, ici, nous construisons une autre

histoire. » Elle dira aussi à la Belgique, qui va fêter ses 200 ans : « Regardez, ici, nous prouvons que notre avenir commun est plus fort que nos peurs. » Souvenons-nous d'autres villes qui ont relevé ce défi avant nous : Glasgow, Liverpool, Marseille, Lille et Mons. Nous connaissons le rayonnement que Mons 2015 a pu apporter à la Région wallonne et à la ville de Mons, mais aussi à la Belgique.

À Bruxelles, nous avons Molenbeek, qui est un quartier et un symbole, placé sous le signe du courage et de l'espoir.

Je souhaite que tous les groupes politiques puissent voter unanimement en faveur de cette candidature. Je sais qu'aujourd'hui ce sera le cas et je remercie tous les cosignataires de cette proposition de résolution ainsi que M. Laarissi, qui est un des porteurs du projet.

Je regrette néanmoins qu'on ait empêché un parti, à savoir le PTB, de cosigner cette proposition alors qu'il la soutient. Je tiens dès lors à remercier les camarades de ce groupe pour leur appui à ce projet. Il est dommage que nous n'ayons pas pu trouver un accord pour en être tous signataires.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes PS, Ecolo, DéFI,
Les Engagés et PTB)*

Mme Farida Tahar (Ecolo). - C'est toujours un plaisir de prendre la parole dans un contexte d'unanimité, vu le caractère forcément fédérateur du projet Molenbeek for Brussels 2030. Je me réjouis de pouvoir le faire dans une atmosphère positive et collective. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en séance plénière au Parlement régional et en commission, le groupe Ecolo soutiendra évidemment très largement cette proposition de résolution. Je remercie d'ailleurs M. Mounir Laarissi, qui est à l'initiative de ce texte, les collègues qui ont rédigé la proposition de résolution, les cosignataires, ainsi que les non-cosignataires.

J'espère qu'un jour, au sein de ce Parlement, un texte fera l'unanimité et ne divisera plus les partis, en étant ouvert à toutes les signatures quand elles sont de bonne volonté. Nous aurons alors vraiment gagné ! En effet, dans nos discours respectifs, nous sommes les premiers à donner de belles leçons de morale en appelant à la cohésion, à la solidarité, au vivre-ensemble et à l'enrichissement des cultures. Si nous le faisons à raison, nous ne serons crédibles que lorsque nous serons les premiers à assumer nos dires dans le cadre de nos actions. Et ceci commence par l'accueil de toutes les cosignatures des partis élus démocratiquement, y compris le PTB.

Je regrette les tentatives de pression de la part de certains, souhaitant que la proposition de résolution ne soit pas soumise à la cosignature de tous les partis. Je le dis d'autant plus que c'est le souci de justice qui m'anime ; ce type de manœuvre ne nous grandit malheureusement pas.

Pour en revenir à Molenbeek for Brussels 2030, comme nous l'avons déjà souligné en séance plénière du Parlement régional et en commission, soutenir ce projet, c'est soutenir notre Région et une commune de plus de 93.000 habitants, avec ses diversités interculturelles et sa richesse cosmopolite. J'ai eu l'occasion de détailler tout ce qu'on peut y trouver. Nous sommes plusieurs ici à y habiter ou y avoir vécu. Quand on a fait, comme moi, un parcours de dix-huit ans au sein de cette commune, on la garde dans son cœur. Molenbeek a été mise sous pression et a surmonté pas mal d'obstacles. Certains perdurent d'ailleurs, comme l'extrême jeunesse de nombreux Molenbeekois, ainsi que des défis sociaux et économiques avec des taux de pauvreté, de précarité et de chômage importants. Cependant, les forces

vives sont bel et bien là. La jeunesse va porter ce projet avec nous et grâce à nous.

S'agissant du budget, il est évident que si l'on veut investir dans la réussite d'une commune et d'une Région, il faut y mettre les moyens. Nous sommes plusieurs à avoir rappelé qu'il s'agissait d'un investissement plutôt que d'une dépense et que chaque euro investi produira un retour sur investissement. C'est pourquoi, le groupe Ecolo ne peut que soutenir les budgets qui seront nécessaires à la reconnaissance de Molenbeek for Brussels 2030.

Nous serons évidemment ravis que la candidature de Molenbeek soit retenue, mais je tiens à souligner que, quelle que soit l'issue, la commune de Molenbeek sera d'office gagnante, parce qu'elle a participé au concours, parce qu'elle a été sélectionnée au premier tour, parce qu'elle a déjà fait parler d'elle, et ce, de manière positive. Ne serait-ce que pour ces raisons, Molenbeek a déjà gagné, et Bruxelles a déjà gagné.

(Applaudissements)

Mme Cécile Jodogne (DéFI).- Le choix de Molenbeek est une réponse à la stigmatisation et aux nombreuses difficultés auxquelles cette commune, comme d'autres espaces de la Région bruxelloise, est confrontée. C'est une entreprise ambitieuse, mais dont plusieurs étapes ont déjà été franchies grâce à une mobilisation importante traversant les publics, les âges et les origines.

Fédérer tous les acteurs et publics autour de cet objectif culturel, social et touristique dont de nombreuses retombées sont attendues est un travail énorme. Ce projet va accélérer, motiver, nourrir l'émulation et développer encore davantage la créativité à travers la richesse de la diversité de la population, avec en filigrane des valeurs de solidarité, d'écoute, de compréhension et de coconstruction. Tout cela, je n'en doute pas, a déjà renforcé la cohésion sociale, qui est également un enjeu non négligeable.

À mon sens, ces critères sont susceptibles de soutenir la candidature de Molenbeek et de convaincre le jury de choisir cette commune. L'émulation, la créativité, la diversité et la solidarité figurent parmi les éléments essentiels d'un projet tel que celui-ci. Cela demande de fédérer toutes les énergies ; c'est d'ailleurs le seul aspect qui nécessite encore des efforts, car s'il s'agit bien de Molenbeek for Brussels.

Il sera donc important de fédérer d'autres communes autour de ce projet. Il s'agit, depuis le début, d'une volonté de tous ceux qui en ont été à l'initiative. S'ils ont déjà franchi des étapes importantes, il faudra continuer ce travail d'implication de tous les opérateurs et de toutes les communes pour que Molenbeek for Brussels 2030 puisse apporter tous les effets positifs que nous en attendons aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. Petya Obolensky (PTB).- Puisque nous avons décidé de refaire la même discussion que la semaine dernière lors de la séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, je répéterai les propos de mon camarade Jan Busselen.

Le groupe PTB souscrit évidemment à la résolution de soutien à la candidature de Molenbeek comme capitale européenne de la culture en 2030. Nous souhaitons toutefois que soit consigné au procès-verbal – que les citoyens le sachent me semble important – le fait que nous avons voulu signer cette résolution, mais que le groupe MR a rendu cela

impossible. En ce sens, nous n'avons pas retiré notre signature. L'initiateur a fait ce choix à notre place.

L'attitude du MR, à la remorque de l'Open Vld dans ce dossier ces dernières semaines, a été tout simplement indigne. Rappel des faits : dans un premier temps, la commission des Finances vote presque à l'unanimité en faveur d'une résolution portée au-delà des clivages partisans. Puis, lorsqu'une résolution similaire est soumise au vote à la Vlaamse Gemeenschapscommissie, soudainement, l'Open Vld souhaite se retirer comme signataire. Tout le monde tombe des nues, car ni les initiateurs ni le président de la commission ne sont au courant.

Dans la presse, nous lisons : « Nous ne collaborons pas avec les communistes. » Faux ! En témoigne le fait que nous avons déjà signé plusieurs textes ensemble, que ce soit au niveau fédéral sur l'avortement ou au niveau régional sur les droits des personnes LGBT. Ce parti a même déjà fait partie d'un Gouvernement avec les communistes ! Soit. Le problème, en l'occurrence, c'est que cette volonté de se profiler politiquement et de créer la division dans la presse est également perçue par le jury européen, ce qui met en péril la candidature de Molenbeek.

Le surlendemain, nous apprenons que le MR souhaite que le PTB se retire comme cosignataire de la résolution de soutien bruxelloise. Il l'avait pourtant signée et votée deux jours plus tôt. Si cette résolution n'était pas si importante et déterminante pour notre Région, nous pourrions nous croire dans un sketch tragicomique !

Chers collègues, soyons honnêtes, cette manière de faire de la politique politicienne illustre parfaitement ce qui ne va pas dans la politique bruxelloise aujourd'hui. Le projet Molenbeek for Brussels 2030 vise précisément à créer une dynamique, à rassembler les gens, à renforcer le tissu social et culturel. Mais que décidez-vous de faire après une année d'immobilisme, durant laquelle les citoyens ont développé un niveau de défiance probablement inédit envers la bulle parlementaire, incapable de former un Gouvernement ? Vous vous livrez à des jeux politiques.

Au lieu de vous rassembler derrière ce projet et de montrer au jury que de la confiance et de l'unité existent autour de cette candidature, vous faites exactement le contraire.

En guise de conclusion, j'aimerais revenir sur le motif du MR, le parti qui affiche son attachement à l'art et à la culture mais qui, en même temps, attaque le statut d'artiste. Ce parti dont le président, choquant toute la Belgique, a exprimé son mépris envers nos meilleurs cinéastes lorsqu'il a affirmé qu'avec une caméra GoPro, il pourrait lui aussi réaliser un film comme « Rosetta ».

Vous indiquez vouloir défendre une culture libérée et dépolitisée mais, en même temps, vous annoncez vouloir placer la gouvernance de • Molenbeek for Brussels au niveau de la Région. Avez-vous la moindre idée de la manière dont fonctionne l'encadrement de ce projet ?

Mme Aline Godfrin (MR).- Je le sais certainement mieux que vous pour avoir participé à la rédaction de la résolution. Vous, en revanche, avez seulement apposé votre signature.

M. Petya Obolensky (PTB).- Une équipe artistique, professionnelle et autonome s'occupe de ce projet sur lequel un jury indépendant se prononcera. Ils attendent un soutien large. Ni la majorité molenbeekoise, ni la Région, ni la Flandre, ni le pouvoir fédéral, ni l'Europe ne disposent donc d'une régie finale. Il n'existe aucun cadre de gouvernance

exclusive. Vous adoptez une attitude schizophrène. Les arts sont libres : laissez-leur leur autonomie.

Nous prenons nos responsabilités et soutiendrons ce texte que nous aurions bien voulu cosigner, car il a du sens. En effet, ce projet est porté par le terrain, des artistes, des associations et des habitants qui font vivre la culture. Il peut donner un sentiment de fierté collective à des milliers de personnes qui ont besoin d'un projet positif, rassembleur et fort. La culture ne doit pas être l'otage de calculs politiques lamentables, mais un espace de liberté, de créativité et d'émancipation. Molenbeek mérite d'être reconnue pour sa richesse, sa diversité, sa créativité et son énergie. La Région mérite une politique culturelle plus ambitieuse et cohérente. C'est pourquoi le PTB soutient ce projet sans réserve et avec enthousiasme.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes PTB, PS et Ecolo)*

Mme Aline Godfrin (MR).- Il y a quelque chose d'un peu drôle à s'appeler le Parti du Travail, mais à ne pas faire grand-chose dans ce Parlement ! Le groupe MR a collaboré à la rédaction du texte. Quant à vous, vous n'avez fait qu'apposer votre signature au niveau régional.

Je continue donc à défendre le principe de la pose d'un cordon sanitaire autour de votre parti, et j'en suis fière, car la culture ne vaut pas cher chez les communistes. C'est une réalité. De toute façon, le PTB a l'art de toujours rejeter la faute sur les autres. Nous avons bien ri lorsque nous avons entendu l'échevin molenbeekois de votre parti déclarer que l'absence de propriété à Molenbeek était imputable au Gouvernement Arizona.

Vos propos sont clownesques et prêtent à rire.

(Rumeurs)

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes MR et Les Engagés)*

M. le président.- La discussion générale est close.

DISCUSSION DU PRÉAMBULE ET DU DISPOSITIF

M. le président.- Nous passons à la discussion du préambule et du dispositif de la proposition de résolution, sur la base du texte adopté.

POINT 1 DU PRÉAMBULE

Le Parlement francophone bruxellois,

Vu la décision conjointe (UE) n° 445/2014 du Conseil et du Parlement européen arrétant qu'une ville belge sera capitale européenne de la culture en 2030 ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 1 du préambule est adopté.

POINT 2 DU PRÉAMBULE

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 octobre 2016 actant le souhait de porter la candidature de Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030 ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 2 du préambule est adopté.

POINT 3 DU PRÉAMBULE

Vu la décision du Gouvernement du 29 octobre 2020 lançant un appel à projet en vue de désigner un chargé de mission pour préparer la candidature de Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030 ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 3 du préambule est adopté.

POINT 4 DU PRÉAMBULE

Vu la décision du Gouvernement du 11 février 2021 désignant M. Jan Goossens et Mme Hadja Lahbib en tant que chargés de mission pour préparer la candidature de Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030 ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 5 du préambule est adopté.

POINT 5 DU PRÉAMBULE

Vu la décision du Gouvernement du 11 février 2021 demandant d'approuver une convention avec l'ASBL Brussels 2030 fixant notamment les missions de l'opérateur, la durée du projet, les frais éligibles ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 5 du préambule est adopté.

POINT 6 DU PRÉAMBULE

Vu la décision du Gouvernement du 15 juillet 2021 approuvant la convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'ASBL Brussels 2030 concernant la préparation de la candidature de Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030 ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 6 du préambule est adopté.

POINT 7 DU PRÉAMBULE

Vu la richesse du tissu culturel bruxellois et le poids substantiel des industries culturelles créatives dans l'économie bruxelloise et pour le développement de l'emploi régional et la nécessité d'impliquer ces acteurs au projet Molenbeek for Brussels 2030 (MB2030) ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 7 du préambule est adopté.

POINT 8 DU PRÉAMBULE

Considérant la déclaration de politique générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2019-2024 stipulant que « le Gouvernement formalisera la candidature de Bruxelles comme capitale européenne de la culture 2030, en partenariat avec la Ville et les communes » ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 8 du préambule est adopté.

POINT 9 DU PRÉAMBULE

Considérant le soutien du conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean à la candidature de MB2030 ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 9 du préambule est adopté.

POINT 10 DU PRÉAMBULE

Considérant la motion de soutien à la stratégie culturelle communale en lien avec la candidature de MB2030 adoptée le 21 mai 2025 ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 10 du préambule est adopté.

POINT 11 DU PRÉAMBULE

Considérant la décision de la Conférence Interministérielle du 24 avril 2023 sur la Culture prévoyant la managing authority et la gouvernance intra-belge de la candidature pour la capitale européenne de la culture belge en 2030 ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 11 du préambule est adopté.

POINT 12 DU PRÉAMBULE

Considérant la décision du Comité de concertation du 27 octobre 2023 concernant la mise en œuvre de la procédure européenne relative à la désignation d'une capitale européenne de la culture en 2030, en Belgique ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 12 du préambule est adopté.

POINT 13 DU PRÉAMBULE

Considérant la décision du jury ECOC du 24 octobre 2024 retenant les Villes belges de Bruxelles, Louvain et Namur pour participer au second tour de sélection le 22 septembre 2025 ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 13 du préambule est adopté.

POINT 14 DU PRÉAMBULE

Considérant que la candidature de MB2030 se veut porteuse d'un ambitieux « projet urbain dont la culture est le moteur », qui transcende les clivages politiques et dépasse le terme de la législation ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 14 du préambule est adopté.

POINT 15 DU PRÉAMBULE

Considérant la perspective que crée, pour Molenbeek, pour la Région de Bruxelles-Capitale et pour les 18 autres communes, ce projet fédérateur, tourné vers la jeunesse ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 15 du préambule est adopté.

POINT 16 DU PRÉAMBULE

Considérant la richesse de la concomitance potentielle du 200ème anniversaire de la Belgique avec le titre de capitale culturelle en 2030, les deux événements, bien que distincts, renforçant l'attractivité de Bruxelles et de la Belgique pour les visiteurs étrangers ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 16 du préambule est adopté.

POINT 1 DU DISPOSITIF

- exprime son plein et entier soutien à la candidature de capitale européenne de la Culture pour 2030 portée par Molenbeek for Brussels 2030 (MB2030) ;

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 1 du dispositif est adopté.

POINT 2 DU DISPOSITIF

- demande au Collège de la Commission communautaire française :
 - de garantir les moyens budgétaires nécessaires à l'exécution du projet MB2030 ;
 - de veiller au respect des objectifs en matière de nombre de visiteurs étrangers, de retombées socio-économiques et de rayonnement de la Région de Bruxelles-Capitale à l'international au travers du projet MB2030 et des acteurs culturels bruxellois associés ;
 - d'assurer une concordance entre le projet MB2030, la politique touristique de la Région de Bruxelles-Capitale et la politique culturelle de la Commission communautaire française ;
 - de soutenir l'équipe de MB2030 dans sa recherche de sponsors ou d'autres sources de financement européen connexes, afin de stimuler toutes les pistes de financements potentielles.

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 2 du dispositif est adopté.

La discussion du préambule et du dispositif est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

INTERPELLATION

L'ATTRACTIVITÉ DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Manifestement, en dehors de vous, Madame la Ministre-Présidente, les membres du Collège ont d'autres choses plus intéressantes inscrites à leur agenda. Quoi qu'il en soit, j'en viens à mon interpellation.

Certains parcours individuels nous rappellent l'importance de prêter attention à des secteurs de l'enseignement qui, bien que souvent relégués au second plan, méritent d'être pleinement reconnus et soutenus. C'est précisément ce que met en lumière le parcours de Laurie Mesmaeker, une jeune Anderlechtoise de 21 ans, diplômée de l'Institut Emile Gryzon, situé sur le campus du CERIA. Celle-ci a représenté la Belgique au prestigieux concours international *Best of Mondial du Pain*, qui s'est tenu au début du mois de juin à Osaka.

Formée en boulangerie dans une filière qualifiante, entourée d'enseignants passionnés, elle incarne tout le potentiel des filières techniques et professionnelles organisées par la Commission communautaire française. En effet, son engagement, sa passion et son excellence témoignent de la qualité de ces différents parcours scolaires, qui permettent à de nombreux jeunes de s'épanouir et, parfois, de briller internationalement.

Cependant, malgré ces réussites, les filières professionnelles et techniques restent insuffisamment reconnues. Nombre de jeunes et de familles continuent de les percevoir comme des choix de second plan ou des parcours par défaut. Cette représentation erronée contribue à un désintérêt croissant pour des métiers pourtant porteurs de sens, de créativité et d'emplois de qualité.

Ce déficit d'attractivité nuit à la fois à l'épanouissement personnel des jeunes, à la valorisation des métiers manuels et à la réponse aux besoins du marché de l'emploi, qui peine à recruter dans des secteurs clés comme la boulangerie, l'Horeca ou la mécanique. Ce manque d'attractivité repose souvent sur une méconnaissance des réalités et des débouchés offerts par ces filières. En effet, la diversité et la qualité de ces débouchés manquent souvent de visibilité, alors qu'elles ouvrent de nombreuses perspectives et possibilités.

Des actions visant la revalorisation des filières techniques et professionnelles sont-elles à l'étude ? Des projets revalorisant ces filières ont-ils déjà été mis en place ? Si oui, comment évaluez-vous leur efficacité ?

Dans un contexte de déficit d'attractivité de ces filières, des campagnes de valorisation ou de promotion fondées sur des parcours positifs existent-elles ou sont-elles à l'étude ? Quelles initiatives la Commission communautaire française envisage-t-elle pour améliorer l'attractivité des filières professionnelles et techniques dans ses établissements scolaires ?

Enfin, pouvez-vous faire le point sur les différentes filières d'enseignement organisées par la Commission communautaire française tant dans l'enseignement secondaire qualifiant que dans l'enseignement de promotion sociale ? Comment ont évolué les inscriptions, ces dernières années, dans l'ensemble des établissements dont la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur ? La tendance est-elle à la hausse ou à la baisse ?

Cette question est importante pour l'épanouissement des jeunes et pour un marché de l'emploi dynamique à Bruxelles.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Elhadj Moussa Diallo (Les Engagés).- Je tiens à saluer l'initiative de notre collègue, qui a mis en lumière le parcours inspirant de Laurie Mesmaeker, une jeune Anderlechtoise formée dans une filière qualifiante à l'Institut Emile Gryzon. Fin 2023, elle a décroché avec son équipe la sixième place au concours international de boulangerie Mondial du Pain.

Ce type de témoignage illustre parfaitement les possibilités de réussite qu'offrent nos filières professionnelles et techniques. Trop souvent, elles sont perçues comme des voies de relégation, des plans B imposés. Pourtant, elles sont des viviers de talents. Il est urgent de briser cette hiérarchie scolaire implicite qui place à la marge l'enseignement qualifiant. Cela passe par des actes et non par de simples intentions.

Quels dispositifs actuels permettent-ils d'associer enseignants, élèves et employeurs à la construction des campagnes de valorisation des filières qualifiantes ?

Quels moyens matériels et humains sont-ils mobilisés dans les établissements proposant ces filières afin d'aligner leur équipement sur les exigences des secteurs professionnels ?

Quelles sont les passerelles concrètes entre les filières professionnelles et techniques d'une part, et l'enseignement supérieur d'autre part, notamment au sein des hautes écoles ?

Si nous voulons répondre aux pénuries dans des secteurs vitaux, il est temps de considérer ces filières non comme une solution alternative, mais comme un choix légitime, valorisé et structurant pour l'avenir de notre jeunesse. Bruxelles en a tant besoin.

(Applaudissements sur les bancs du MR et des Engagés)

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Le ministre Rudi Vervoort confirme que la Commission communautaire française est pleinement engagée dans des actions concrètes valorisant les différentes filières d'enseignement, y compris les deux écoles citées qui proposent un enseignement qualifiant.

Vous évoquez une élève qui a représenté la Belgique dans un concours international, ce qui contribue à mettre en lumière une filière d'excellence existant depuis de nombreuses années à la Commission communautaire française. Au-delà des actions de communication plus classiques, la Commission communautaire française ne manque pas de saisir les occasions pour promouvoir le savoir-faire de nos élèves et de nos écoles.

Par exemple, cette année, un partenariat a été noué entre les sections hôtellerie et boulangerie de l'Institut Emile

Gryson et Denis Van Weynbergh pour sa participation au Vendée Globe. Les élèves devaient élaborer et fournir des compléments alimentaires spécifiques à un tel exploit sportif. En retour, M. Van Weynbergh a promu nos écoles sur les réseaux sociaux au cours de la traversée, et a participé, à son retour, à un événement dans l'école pour remercier les élèves qui se sont investis dans le projet.

Des initiatives de ce type contribuent tant à la promotion des écoles de la Commission communautaire française, en particulier les filières qualifiantes, qu'à la présentation d'exemples d'engagement social et de dépassement de soi remarquables. Les actions pour améliorer l'attractivité des filières professionnelles et techniques au sein des établissements scolaires de la Cocof sont diverses et se déclinent en plusieurs registres.

Un premier registre consiste à promouvoir ces formations auprès de l'ensemble de la population. Un deuxième registre porte sur l'orientation des plus jeunes qui seront amenés à s'inscrire dans les différentes filières de l'enseignement pour l'année scolaire 2025-2026. Citons, par exemple, le Salon des métiers, une nouvelle organisation de la cellule pédagogique, ainsi que les « accrocheurs scolaires ». La chambre Enseignement organise aussi chaque année une campagne sur l'enseignement qualifiant, à l'occasion de laquelle toutes les écoles de cette filière affichent dans leurs parties communes différentes publications.

Mentionnons également la participation au Mois du qualifiant, dont le site internet répertorie les options disponibles dans ce type d'enseignement, ainsi que les portes ouvertes organisées par les écoles de la Commission communautaire française. Il s'agit de la vitrine principale des options proposées par les écoles. Par ailleurs, dans chacune des écoles de la Commission communautaire française où existe un dispositif interne d'accrochage scolaire (DIAS), les équipes organisent des activités d'orientation avec les élèves de deuxième et troisième années, notamment en leur proposant des moments d'immersion dans les options qu'ils choisissent.

Par ailleurs, l'organisation d'une troisième année professionnelle à visée d'orientation au sein de l'Institut Emile Gryzon doit permettre aux élèves qui y sont inscrits de faire un choix positif parmi toutes les options en participant, tout au long de l'année scolaire, à des immersions dans les différentes options organisées par l'école, mais aussi, lorsque c'est possible, dans des options organisées par d'autres écoles. Les centres PMS mènent aussi des actions visant l'orientation des élèves. Je souligne qu'un troisième registre consiste en une adaptation continue de l'offre de formation afin de répondre aux besoins de formation de la Région de Bruxelles-Capitale, en particulier des jeunes bruxellois.

Des actions de communication sont également organisées tout au long de l'année sur les réseaux sociaux. L'enseignement de la Commission communautaire française est présent sur Facebook et Instagram ; le campus du CERIA est également présent sur Facebook. Les écoles communiquent également sur leurs propres réseaux et chaque école possède son site internet. Des journées portes ouvertes sont organisées sur le campus du CERIA et à l'Institut Redouté-Peiffer pour présenter nos écoles au public. Une campagne a été mise en place dans le métro bruxellois. Par ailleurs, des brochures ont été éditées afin de présenter l'offre d'enseignement de la Commission communautaire

française ; des dépliants ont aussi été réalisés pour présenter toutes les sections de l'Institut Redouté-Peiffer. Dans l'enseignement de promotion sociale, l'Institut Roger Lambion et l'Institut Roger Guilbert ont organisé des cours ouverts aux futurs étudiants.

Quant aux différentes filières d'enseignement organisées par la Commission communautaire française, en dépit d'un contexte difficile lié aux récentes réformes engagées dans l'enseignement qualifiant, qui auront comme conséquence une diminution de l'encadrement, les actions en vue d'une adaptation de l'offre ont été maintenues. Ces dernières années, des sections nouvellement ouvertes ont connu un succès important : il s'agit notamment de la section sécurité, qui correspond à l'option Aspirant aux métiers de la défense, de la prévention et de la sécurité à l'Institut Emile Gryzon, mais aussi de la section logistique et transports, qui correspond à l'option Gestionnaire en logistique et transports à l'Institut Redouté-Peiffer. Cela témoigne concrètement de l'adaptation de l'offre aux besoins de formation et aux aspirations des jeunes.

La section logistique et transports pourrait continuer à s'accroître en tenant compte des différents projets d'ouvertures. Une demande de programmation a notamment été introduite auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour développer une option « conducteur de bus ». Une option « conducteur de poids lourds » pourrait être proposée à la rentrée 2025, pour autant que les conditions soient réunies, ce qui dépend entre autres de l'engagement du secteur pour soutenir le projet.

Dans le sens opposé, la section « technicien en photographie » de l'Institut Redouté-Peiffer, qui souffre d'un déficit chronique d'inscriptions et semble par ailleurs désuète au regard de l'évolution des technologies, est en voie de fermeture. La plupart des autres ouvertures programmées ont consisté en un dédoublement des options proposées dans le qualifiant dans l'enseignement en alternance proposé au centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA).

Concernant l'évolution des inscriptions dans l'ensemble des établissements dont la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur, la population est globalement stable ces dernières années. Une analyse plus détaillée révèle une augmentation importante des chiffres pour le Lab. Marie Curie, mais il ne s'agit que de la conséquence de l'ouverture d'une année supplémentaire. Les chiffres pour la Haute École Lucia de Brouckère sont également très favorables, indiquant que les actions entreprises ces dernières années ont porté leurs fruits.

L'augmentation importante de la population scolaire inscrite au CEFA est par ailleurs remarquable : de 92 inscrits en 2021-2022 à 176 en 2024-2025 ; il s'agit presque d'un doublement. Rappelons que cette institution a rejoint le giron de la Commission communautaire française relativement récemment et qu'il a fallu quelques années pour qu'elle prenne pleinement sa place au sein du paysage scolaire de la Commission communautaire française. Cet établissement a également pu intégrer cette année ses locaux définitifs sur le campus du CERIA.

Au-delà de ces éléments de contexte, il est manifeste qu'il existe une demande importante de formations en alternance directement professionnalisantes. Ce constat est conforté lorsque l'on se penche plus précisément sur les filières qui y

sont organisées. Elles sont, pour une part, complémentaires à celles organisées au sein des autres écoles de l'enseignement qualifiant, et pour une autre part, différentes, alors que ces filières connaissent une augmentation des inscriptions.

Enfin, les inscriptions à l'Institut Redouté-Peiffer sont aussi en augmentation, même si elle est plus modérée.

En conclusion, les actions entreprises par la Commission communautaire française en vue d'une valorisation des filières professionnelles et techniques au sein de ses établissements scolaires sont de différentes natures. De façon globale, elles portent leurs fruits.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je remercie la ministre-présidente d'avoir bien voulu nous relayer la réponse du ministre Vervoort.

Je prends acte des différentes initiatives mises en place pour promouvoir et valoriser les filières techniques et professionnelles, dont certaines semblent porter leurs fruits. J'aurais aimé obtenir plus d'informations sur les éventuels obstacles et difficultés qui subsistent dans un certain nombre de disciplines.

La question reste pleinement d'actualité et joue un rôle important pour l'avenir de la formation du public jeune et parfois même du public plus âgé à la recherche d'une nouvelle voie professionnelle. Elle fait également partie de la réponse aux besoins de nos filières économiques, qui peinent à recruter dans un certain nombre de catégories professionnelles, alors qu'elles sont capables d'offrir des métiers porteurs et qualitatifs.

M. le président.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LES ACTIONS DE VISIBILITÉ DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Question orale de Mme Françoise Schepmans

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge
de la Coordination de la politique du Collège

Mme Françoise Schepmans (MR).- En 2020, une enquête a mis en évidence un constat préoccupant : la Commission communautaire française demeure largement méconnue du grand public. Ce déficit de visibilité n'est pas anodin. Il fragilise son image, affaiblit sa légitimité et complique la reconnaissance de ses expertises, y compris au sein des autres institutions. Il a aussi un impact sur le moral d'une partie de son personnel, sa capacité à attirer de nouveaux talents et, à terme, la négociation de son propre financement.

Pour y remédier, un plan d'action structuré a été défini dans le cadre de l'objectif 4 du plan stratégique 2018-2023 de la Commission communautaire française. Ce plan prévoyait plusieurs leviers d'action : le renforcement du réseau interne RESICOF, des plans de communication interne et externe, la modernisation des outils, une veille réputationnelle ou encore la création de plans de gestion de crise. Ces actions transversales étaient censées rendre l'institution plus lisible et accessible aux yeux des citoyens.

À l'heure du bilan, il est essentiel de comprendre ce qui a été mis en œuvre concrètement, avec quels résultats et quels apprentissages. Car si la Commission communautaire française mène des politiques publiques majeures en matière de santé, d'aide aux personnes, de cohésion sociale ou d'enseignement, elle reste pour beaucoup une institution abstraite, difficile à identifier et à localiser dans le paysage institutionnel bruxellois.

Quelles actions du plan de visibilité ont effectivement été mises en place depuis l'adoption du Plan stratégique 2018-2023 ? Quels en ont été les effets mesurés ?

Quels moyens humains et financiers ont été mobilisés pour renforcer la communication externe et interne de la Commission communautaire française ?

Le réseau interne de la Commission communautaire française a-t-il été structuré de manière durable ? Quelles synergies concrètes en ont été dégagées ?

Des outils de veille réputationnelle ont-ils été déployés ? Comment ont-ils permis d'adapter les stratégies de communication ?

Quels enseignements ont été tirés de ce plan d'action ? Comment ces enseignements alimentent-ils les priorités actuelles de communication de la Commission communautaire française ?

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Depuis l'adoption du Plan stratégique 2018-2023, plusieurs actions ont été mises en œuvre par l'administration pour augmenter le rayonnement de la Commission communautaire française et faire connaître ses services et projets au grand public. Je m'en tiendrai ici aux actions générales et n'aborderai pas celles mises en œuvre par les différents secteurs, qui valorisent également notre institution.

L'administration a tout d'abord précisé ses éléments identitaires en constituant une charte graphique et en harmonisant l'utilisation du terme « Commission communautaire française » dans ses communications. Ensuite, elle a renforcé son réseau interne de communicants externes (RESICOF), qui permet aux agents de se connaître, de se rencontrer régulièrement et d'échanger sur les bonnes pratiques.

Elle a également créé des plans de communication interne et externe pour la Commission communautaire française et ses directions d'administration. Ceux-ci ont été adaptés aux besoins spécifiques de chaque service et projet. De nombreux projets et entités ont aussi bénéficié d'un accompagnement personnalisé à cet égard.

La modernisation des outils de communication externe a été et reste une priorité pour l'administration. Le site web a ainsi été remanié en vue d'améliorer son architecture, son design et l'accessibilité de son contenu. Des écrans ont été placés sur différents sites de la Commission communautaire française à des fins de diffusion de l'information. Des outils de communication événementielle ont de plus été acquis. Des événements virtuels ont été organisés, et des formations données sur la création de capsules vidéos, l'utilisation des réseaux sociaux et l'accessibilité.

Concernant le développement de ses relations publiques, l'administration tient une revue de presse quotidienne, et un groupe de travail dédié à la relation avec la presse est en cours de constitution. Un *coaching* en médias a été suivi par la hiérarchie, et différentes personnes ressources ont été désignées.

Depuis 2020, l'administration a en outre mis en place une veille réputationnelle quotidienne grâce à un outil gratuit. Ce dispositif permet de repérer des articles mentionnant la Commission communautaire française, de diffuser des alertes réputationnelles et de remettre un rapport annuel sur la visibilité et la réputation de notre administration. Les stratégies de communication peuvent ensuite être adaptées en fonction des résultats obtenus.

Par ailleurs, l'administration a créé des plans de gestion de crise et désigné un gestionnaire des risques en 2024. Un travail est en cours en vue d'établir un plan d'action précis, incluant l'identification des risques, leur prévention, la préparation et la gestion des crises, ainsi que le rétablissement d'une situation normale et l'évaluation du plan.

Pour renforcer la communication externe et interne, l'administration a mobilisé des moyens humains et financiers. Une personne a été affectée spécifiquement à la gestion des réseaux sociaux, une nouvelle graphiste a été engagée et des agents ont été recrutés pour les événements et pour des directions spécifiques.

Le réseau RESICOF a été structuré de manière durable par l'administration, permettant des synergies concrètes entre les agents chargés de la communication. Malgré un ralentissement des rencontres cette dernière année, les membres n'hésitent pas à se contacter directement pour effectuer des collaborations.

En conclusion, les enseignements tirés de ce plan d'action alimentent les priorités actuelles de communication émanant de l'administration. La mise en place du plan d'action dépend de plusieurs facteurs, comme les décisions politiques, la disponibilité des outils, l'attribution d'un budget adéquat et un nombre suffisant d'agents affectés à la communication. Plusieurs propositions destinées à favoriser la communication externe et à accroître la visibilité de la Commission communautaire française ont été élaborées par les services eux-mêmes. Elles se trouvent dans le livre blanc que l'administration avait déposé à l'attention des futurs décideurs politiques en juin 2024. Elles sont donc à notre disposition et n'attendent que leur mise en œuvre par un Gouvernement de plein exercice.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Malgré toutes les initiatives que vous venez d'évoquer, qui visent à mieux faire connaître la Commission communautaire française, force est de constater que celle-ci reste méconnue. Cela fait des années que nous en parlons et que l'institution elle-même reconnaît le problème, raison pour laquelle des dispositifs ont été mis en place. Le plan stratégique 2018-2023 avait notamment pour ambition de corriger le tir, mais il faut reconnaître qu'encore trop souvent, les Bruxellois ne savent malheureusement pas ce qu'est la Commission communautaire française.

LE MAINTIEN D'UN MONITORING DES ACTIONS HOSTILES À L'EVRAS DANS LES ÉCOLES BRUXELLOISES

Question orale de Mme Françoise Schepmans

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge
de la Coordination de la politique du Collège,
de la Promotion de la santé et de la Famille**

**et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
de l'Enseignement**

Mme Françoise Schepmans (MR).- Depuis la rentrée de septembre 2023, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) a été généralisée à l'ensemble des établissements scolaires francophones en vertu d'un accord entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Commission communautaire française. Cette initiative vise à garantir que chaque élève puisse bénéficier d'au moins deux animations EVRAS durant son parcours scolaire, l'une en primaire, l'autre en secondaire.

Ce déploiement s'est cependant accompagné, dès l'été 2023, de campagnes de désinformation, de discours haineux, de lettres anonymes et de diverses formes de pressions exercées sur les directions d'école et les opérateurs de terrain. Si heureusement aucune agression physique n'a été recensée à Bruxelles, la multiplication d'actes hostiles – lettres, pétitions, appels téléphoniques, boycotts – a pu entraîner un climat anxiogène pour les intervenants, notamment sur les sujets sensibles comme la transidentité ou la mixité.

Face à ces tensions, la Commission communautaire française a mis en place un suivi des incidents signalés par les opérateurs EVRAS. Entre août 2023 et avril 2024, ce dispositif a permis de recueillir 59 signalements répartis sur 35 établissements, soit environ 5 % des 696 écoles bruxelloises. Ce travail a permis de renforcer le dialogue avec les familles, d'organiser des réunions d'information et de désamorcer certaines inquiétudes.

Le suivi effectué, bien qu'incomplet car reposant sur les données de seulement 35 opérateurs sur 85 agréés, constitue un outil précieux. Il permet non seulement de suivre les zones de tension, mais aussi de protéger les intervenants EVRAS contre des risques psychosociaux trop souvent sous-estimés. Le dispositif est en outre peu coûteux, puisqu'il ne nécessite ni réforme décrétable, ni budget spécifique. Dans ce contexte, il semble pertinent de s'interroger sur la suite à donner à cet outil.

Quelles conclusions la Commission communautaire française tire-t-elle, à ce stade, de la mise en place du suivi des actions hostiles à l'EVRAS dans les écoles bruxelloises ?

Des actions de soutien psychologique ont-elles été proposées aux opérateurs confrontés à des actes de menace ou de harcèlement dans le cadre de leurs missions d'EVRAS ?

Une sensibilisation renforcée est-elle à l'étude dans certaines communes ou établissements scolaires où les tensions ont été particulièrement vives ?

Allez-vous pérenniser ce suivi ? Le cas échéant, avec quels éventuels ajustements ?

Enfin, quelle coordination est assurée entre la Commission communautaire française et les autres niveaux de pouvoir, comme la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Région wallonne, pour garantir une réponse cohérente à ces manifestations d'hostilité ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - En 2023, lors de la conclusion de l'accord de coopération sur l'EVRAS, au regard des événements qui ont suivi le vote du texte au Parlement – notamment les incendies dans les écoles, les violences verbales et sur les réseaux sociaux à l'encontre des enseignants, des animateurs des centres de planning familial et autres –, j'ai effectivement décidé de mettre en place une veille des actions hostiles à l'EVRAS en vue de les documenter et de réagir adéquatement. Je tiens d'ailleurs à remercier les services de la Commission communautaire française d'avoir effectué cette veille avec ténacité et professionnalisme.

Selon les données obtenues entre août 2023 et juillet 2024, soit la première année d'organisation des animations EVRAS, nous avons reçu 73 signalements, dont près de 60 % au cours de la période allant du mois d'août au mois de décembre 2023. Ces signalements concernaient 13 types d'actes ou réactions anti-EVRAS dans 48 établissements de l'enseignement maternel, primaire et secondaire, la Région de Bruxelles-Capitale en comptant 696. Notons qu'un seul établissement d'enseignement maternel était concerné. Quelque 54,79 % des actes concernaient des écoles maternelles et primaires.

Nous pouvons donc considérer qu'il n'y a pas eu de mobilisation de masse contre l'implémentation de l'EVRAS entre août 2023 et juillet 2024. Dans la majorité des cas, les personnes inquiètes ont été rassurées grâce à nos services et associations, qui ont réalisé un extraordinaire travail d'objectivation et de sensibilisation face aux craintes, fantasmes et actes liés à l'opposition à l'EVRAS. Des réunions avec les parents ont été organisées à cet effet.

Les menaces physiques ont été rares et n'ont pas été suivies de faits concrets. Il n'y a eu aucune agression et une seule atteinte aux infrastructures scolaires. Un centre de planning familial a néanmoins été visé régulièrement par du vandalisme. La Ville de Bruxelles et la commune de Woluwe-Saint-Lambert semblent avoir été les plus visées, mais des faits se sont également produits à Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht, Jette et Saint-Gilles, cinq écoles ayant subi des perturbations dans chacune de ces communes.

Néanmoins, j'invite chacun à la prudence dans l'interprétation de ces statistiques, qui n'incluent qu'un nombre d'actes assez restreint et ne sont donc pas forcément représentatives d'une commune à l'autre. Quoi qu'il en soit, la sensibilisation s'est poursuivie plus particulièrement dans les lieux susmentionnés. La veille organisée s'est révélée être un outil précieux qui a permis de suivre la réalité de terrain et de s'appuyer sur des sources fiables plutôt que sur la polémique telle qu'elle a été médiatisée.

Au vu des résultats obtenus, il ne nous a pas semblé nécessaire de réitérer l'expérience de la veille pour 2024 et 2025. Cependant, l'administration assure toujours une veille dans ce domaine, en bonne intelligence avec ses homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Les trois administrations ont d'ailleurs créé un groupe de communicateurs de crise. Nous maintenons également un contact étroit avec les centres de planning

familial pour examiner les difficultés rencontrées sur le terrain et, plus globalement, les potentielles évaluations du dispositif. Actuellement, la polémique semble plus vive en France, étant notamment entretenue par des comptes français sur les réseaux sociaux, mais une vigilance accrue sera de mise à l'approche de la rentrée scolaire.

Les résultats du suivi ont été transmis à nos cinq centres PMS et à notre service de promotion de la santé à l'école (PSE), ainsi qu'aux fédérations de centres de planning familial et aux centres de planning familial de la Région de Bruxelles-Capitale eux-mêmes, afin que des actions de sensibilisation puissent être organisées. Les résultats ont également été communiqués au Salon EVRAS 2024 pour toucher un plus large public d'animateurs et d'opérateurs.

Par ailleurs, en septembre 2023, l'administration a conçu deux affiches destinées à déconstruire les fausses rumeurs et les « fake news ». Le contenu de ces affiches étant toujours d'actualité, elles peuvent toujours être utilisées ; elles ont d'ailleurs été envoyées à nos cinq centres PMS, à notre service PSE et à notre service des affaires sociales et de la santé. Les résultats de la veille ont été envoyés aux autres cabinets et font l'objet d'échanges au sein du comité d'accompagnement de l'accord de coopération.

(M. Ibrahim Donmez, premier vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme Françoise Schepmans (MR). - Même si seuls 5 % des établissements bruxellois ont été concernés, ce chiffre reste trop élevé.

Vous avez parlé du rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je veillerai à y faire le suivi, puisque cette entité offre davantage de leviers contre les hostilités à l'égard de l'EVRAS.

LE SITE HANDICAP.BRUSSELS

Question orale de M. Mohamed Ouriaghli

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

L'ACCESSIBILITÉ DES SITES INTERNET ET DES APPLICATIONS MOBILES DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question orale jointe de M. Kalvin Soiresse Njall

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège

et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

M. Mohamed Ouriaghli (PS). - Le 29 avril 2024, le site handicap.brussels a été inauguré par vos services, en collaboration avec Iriscare – qui relève de la Commission communautaire commune – et le service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE) – qui relève de la Commission communautaire française –, avec l'ambition de devenir un guichet unique de l'information sur le handicap à Bruxelles. Ce projet répond à une attente des personnes en situation de handicap et de leurs proches, souvent confrontés à un morcellement de l'information entre niveaux de pouvoir, institutions et services.

Selon les informations publiées à ce jour, ce portail aurait déjà attiré plus de 18.000 visiteurs, pour plus de 50.000 pages vues, ce qui démontre un intérêt réel de la part

du public. Il s'inscrit aussi dans une perspective stratégique définie dans l'accord de Gouvernement 2019-2024 de la Commission communautaire française, qui appelait à la création d'un dispositif d'informations coordonnées sur le handicap, reposant notamment sur un site internet unique et sur une formation adéquate des agents.

Par ailleurs, le portail s'inscrit dans une logique d'inclusion numérique exemplaire, ayant obtenu les labels Anysurfer et Opquast Website. Il intègre des contenus en langue des signes, la méthode facile à lire et à comprendre (FALC), ainsi qu'une navigation fluide adaptée aux différents types de handicaps.

Dans un contexte où le manque d'information constitue souvent une source d'exclusion ou de renoncement aux droits, l'ambition de handicap.brussels mérite une attention particulière. Un bilan transparent est donc essentiel pour s'assurer que ce type de projets sert réellement l'inclusion et l'émancipation des personnes concernées, conformément à l'esprit du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée et à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Comment s'articule la collaboration avec Iriscare et les acteurs régionaux actifs en matière de handicap pour assurer une information claire et cohérente ?

Avez-vous déjà pu recueillir des retours d'expériences des utilisateurs ? Dans l'affirmative, ceux-ci ont-ils mené à des améliorations ou adaptations ?

D'autres développements sont-ils prévus, tels qu'une version mobile, un agent conversationnel (« chatbot »), une traduction multilingue et un interfaçage avec d'autres services publics ?

Une communication régulière est-elle organisée pour accroître la notoriété de handicap.brussels, notamment auprès des publics moins connectés ?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- La Commission communautaire française est soumise au décret du 9 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française. Ce décret transpose la directive européenne 2016/2102 du 26 octobre 2016 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public et vise à rendre ces sites et applications accessibles à tous, y compris aux personnes porteuses d'un handicap. Il exige que les organismes publics publient une déclaration d'accessibilité et que leurs sites et applications soient conformes aux normes en la matière.

Plusieurs principes sous-tendent l'accessibilité des sites internet : perceptibilité, opérabilité, compréhensibilité, solidité, éléments censés permettre une compréhension et facilité d'exploitation pour les personnes porteuses d'un handicap physique ou mental. Cette accessibilité accrue permet, par ailleurs, de rendre l'utilisation des sites et applications plus aisée pour tous, suivant le principe selon lequel ce qui est accessible à une personne porteuse d'un handicap l'est à tous.

Le site internet de la Commission communautaire française indiquait qu'un audit externe de l'accessibilité, consultable en ligne, avait été effectué. Ce document n'est malheureusement pas accessible via ledit site. Ce même site est qualifié de « partiellement conforme » selon la déclaration d'accessibilité consultable en ligne et mise à jour

en mars 2024. Cette amélioration par rapport à 2021 montre donc – j'en conviens – une évolution positive.

Où en est le travail sur l'accessibilité des sites internet qui dépendent de la Commission communautaire française ? Quelles sont les avancées réalisées ? Que reste-t-il à mettre en place pour que la Commission communautaire française soit en conformité avec ses obligations ? Quel est le calendrier des actions qui restent à entreprendre ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Le projet handicap.brussels est porté par la Commission communautaire française, en partenariat avec Iriscare. Tout au long du développement du site internet, la collaboration s'est concrétisée par la création d'un comité de pilotage réunissant les deux administrations et les deux cabinets de tutelle. Elle s'est aussi traduite par un apport financier de 100.000 euros dédiés principalement à la traduction de l'intégralité des contenus du site en néerlandais ainsi que la gestion du partenariat avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie pour l'apport des contenus unilingues néerlandophones. Notre objectif est de renforcer encore la collaboration avec Iriscare au fil des années à venir.

Un projet de collaboration avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie portant sur la mise en ligne de contenus unilingues néerlandophones est actuellement en suspens, car nos collègues de la Vlaamse Gemeenschapscommissie préfèrent ne pas s'engager en l'absence d'un Gouvernement de plein exercice.

Les retours d'expérience relatifs au site sont positifs, comme en témoignent les mails reçus via le formulaire de contact ou l'adresse électronique générale de handicap.brussels, mais aussi les contacts informels avec le secteur associatif et les représentants des personnes en situation de handicap, entre autres. Des remarques ont été formulées sur le format des vidéos en langue des signes, qui ont immédiatement été adaptées. Plusieurs autres développements sont envisagés pour le site.

Avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie, nous souhaitons étendre la gamme des contenus unilingues néerlandophones sur le site et couvrir ainsi l'entiereté de l'offre d'aides et de services disponibles pour les personnes en situation de handicap en Région bruxelloise.

La partie blog du site est développée, mais pas encore active, faute de personnel. Il s'agit d'une rubrique d'actualités directement utiles aux personnes en situation de handicap et à leurs proches, comme la présentation d'une nouvelle procédure dans un organisme, un nouveau service agréé ou une nouvelle offre utilisable par le public. L'ouverture de cette rubrique pourrait déboucher sur l'envoi d'une lettre d'information périodique et la création d'une page sur les réseaux sociaux.

Les possibilités de consulter handicap.brussels se limitent actuellement à une solution numérique, par le formulaire de contact et l'adresse électronique. Pour lutter contre la fracture numérique, nous souhaitons mettre à la disposition du public une permanence téléphonique qui constituerait un autre moyen de contact pour toutes les personnes qui ne peuvent pas consulter le site ou n'y trouvent pas l'information recherchée.

Une solution est recherchée pour ouvrir cette ligne téléphonique, en lien avec le centre d'appels existant du service PHARE et le personnel qui y est déjà affecté.

S'agissant d'une collaboration avec Iriscare, la question du bilinguisme demeure essentielle. En effet, cette entraide permettra de faciliter l'atteinte de cet objectif.

Une communication régulière est organisée sur les différents canaux auxquels la Commission communautaire française a accès : sur les sites et réseaux sociaux de la Commission communautaire française et d'Iriscare, ou par l'intermédiaire de communiqués de presse lors de chaque étape marquante. Lorsque la partie blog du site sera activée, nous pourrons envoyer périodiquement des lettres d'information et éventuellement ouvrir des réseaux sociaux au nom de handicap.brussels.

De manière plus générale, les sites internet dont la Commission communautaire française assume la responsabilité sont analysés en permanence afin d'assurer leur conformité en matière d'accessibilité. En effet, l'accès à l'information et aux services en ligne constitue pour nous un enjeu majeur d'inclusion et d'autonomie.

La Commission communautaire française a donc mis en place diverses actions pour répondre aux prescrits en matière d'accessibilité, tant des sites internet que des documents téléchargeables. Ainsi, la directive européenne relative à l'accessibilité des sites et documents téléchargeables a été transposée dans le corpus législatif de la Commission communautaire française, des formations ont été données aux agents et des informations restent disponibles en permanence sur notre intranet.

Un audit externe réalisé en octobre 2021 montrait que le site de la Commission communautaire française est partiellement conforme aux dispositions. Les points à corriger ont été relevés et ont retenu toute notre attention.

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Je salue le renforcement de l'offre d'accessibilité aux sites internet grâce aux vidéos, à l'utilisation de la langue des signes et à l'intégration de la méthode facile à lire et à comprendre.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Je salue les progrès réalisés par la Commission communautaire française dans ce domaine, car les personnes porteuses d'un handicap sont parmi les publics les plus défavorisés en matière d'accès à l'information.

Il est par ailleurs positif de transposer les directives. Cependant, le site indique qu'un audit externe de l'accessibilité a été effectué et qu'il est consultable en ligne, mais ce n'est pas le cas. Le ministre devra donc veiller, avec ses services, à faire correspondre ce qui est indiqué sur le site à la réalité.

En outre, des efforts restent à faire puisque le site est qualifié de « partiellement conforme ». Nous encourageons par conséquent le ministre à prendre les mesures annoncées afin que le site devienne totalement conforme.

LE SYNDROME DU CHOC TOXIQUE (SCT)

Question orale de Mme Cécile Vainsel

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille

et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

Mme Cécile Vainsel (PS).- En Belgique, à peu près trois millions de femmes – soit environ un quart de la population – sont réglées chaque mois et utilisent des protections hygiéniques. Le syndrome du choc toxique, principalement associé à l'utilisation prolongée de tampons, est une infection

rare, mais potentiellement mortelle, dont le diagnostic tardif peut avoir des conséquences dramatiques allant jusqu'au décès.

Ces dernières années, plusieurs cas graves de choc toxique ont été signalés en Belgique, révélant un manque alarmant de sensibilisation du public et des professionnels de la santé. En 2016, Katia a ainsi perdu la vie des suites d'un choc toxique. Quatre ans plus tard, Maëlle, âgée de 17 ans et originaire de Namur, est également décédée après une prise en charge tardive de ses symptômes.

Ces tragédies auraient pu être évitées si une meilleure information sur les risques du syndrome du choc toxique et les bonnes pratiques d'hygiène menstruelle avait été dispensée. Or, la Belgique ne dispose toujours pas d'un programme national structuré visant à sensibiliser la population aux dangers du syndrome du choc toxique.

Dans ce contexte, Sofélia, la fédération des centres de planning familial solidaires, dénonce un grave déficit d'information sur ce syndrome, tant parmi les femmes que parmi les professionnels de la santé. L'organisation souligne le manque de formation des médecins, entraînant des erreurs de diagnostic et un retard dans la prise en charge des patientes. De plus, le tabou persistant autour des menstruations force trop souvent les femmes à apprendre par elles-mêmes les risques liés aux protections périodiques, au lieu de recevoir une information claire et sans tabou dès leur plus jeune âge.

Le manque de données précises sur le choc toxique en Belgique aggrave encore la situation. Cette infection reste sous-diagnostiquée et de nombreuses patientes sont orientées vers d'autres diagnostics, ce qui retarde leur traitement et augmente le risque de complications graves.

Disposez-vous de données sur le niveau de connaissance des (jeunes) femmes en Région bruxelloise concernant le syndrome du choc toxique et ses symptômes ?

Quelles mesures pourraient être prises pour mieux former les professionnels au sein des maisons médicales et des centres de planning familial à la détection précoce de ce syndrome ?

Pouvez-vous nous préciser quelles actions sont mises en place afin de diffuser une information pertinente sur ce syndrome, sans créer de stress ni perpétuer de tabous, en particulier auprès des jeunes femmes en dehors du milieu scolaire ?

Une communication sur les solutions alternatives aux tampons, comme la coupe menstruelle, pourrait-elle être intégrée aux informations diffusées sur le syndrome du choc toxique ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- En 2025, comme vous l'avez indiqué dans votre question, les femmes peuvent encore mourir d'un syndrome lié à leurs règles, causé par une forme particulière du staphylocoque doré qui libère dans l'organisme une toxine potentiellement mortelle. Si 30 % des femmes sont porteuses du staphylocoque doré, seulement 1 à 5 % d'entre elles le sont d'une forme produisant la toxine TSST-1.

En Belgique, ces cinq dernières années, trois cas ont été recensés. Les spécialistes recommandent une bonne hygiène et un changement de protection – tampon ou coupe menstruelle – toutes les quatre à six heures pour éviter ce syndrome potentiellement mortel.

Il existe un tabou autour des règles, y compris dans le cercle familial. Vous avez raison : la sensibilisation est un des moyens pour lutter contre ce danger. Il serait utile de libérer

la parole sur ce sujet et de rappeler que les règles font partie du quotidien de la moitié de la population. Il convient donc de mieux sensibiliser le public et les médecins. Les centres de planning familial ont un rôle à jouer à cet égard, et abordent notamment la problématique des chocs toxiques lors des animations à l'EVRAS. Mais ce sujet devrait aussi être abordé dans les maisons médicales et même dans des établissements relevant d'autres niveaux de pouvoir, tels que les hôpitaux et les facultés de médecine.

Les deux fédérations de centres de planning familial n'ont pas manqué d'attirer à nouveau l'attention de leurs membres et du grand public sur cette problématique. Les règles sont abordées lors des animations EVRAS en secondaire sur la puberté, en donnant des conseils sur l'hygiène lors de l'utilisation des protections périodiques, comme changer de tampon toutes les quatre heures.

Les maisons médicales participent activement à une campagne de distribution gratuite de serviettes hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle, assurant ainsi un accès digne à ces produits pour les femmes en difficulté. Ces campagnes s'appuient souvent sur des points de collecte et de distribution dans les maisons médicales où des bénévoles collectent les dons de serviettes hygiéniques emballées individuellement et des tissus pour confectionner des pochettes de protection. Ces produits sont ensuite distribués aux femmes dans le besoin, souvent durant les heures d'ouverture du secrétariat de la maison médicale.

L'ASBL BruZelle, subsidiée depuis plusieurs années par la Commission communautaire commune, organise entre autres un programme éducatif intitulé « Règles de 3 » qui aborde la santé et l'hygiène menstruelles.

L'approche médicale doit aussi être analysée sous le prisme du genre. Ainsi, une étude scandinave récente montrait que la prise en charge des femmes aux urgences était moins efficiente et rapide que celle des hommes, en raison notamment d'une minimisation des douleurs par les urgentistes, voire par les femmes elles-mêmes. En Belgique, des expériences ont également montré que les futurs médecins avaient tendance à minimiser certains symptômes dès lors que ceux-ci étaient mentionnés par des femmes, alors qu'ils les prenaient très au sérieux lorsque c'étaient des hommes qui leur en faisaient part.

Ce n'est donc pas pour rien que nous avons voulu créer, sur les liens entre genre et santé, un nouveau service transversal de soutien en matière de promotion de la santé pour tous les secteurs de la santé et du social de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune.

L'endométriose, qui touche 10 % des femmes, soulève également des questions. Très mal diagnostiquée, elle provoque pourtant des douleurs intenses qui empêchent de travailler ou de bouger. Cela touche donc à la même problématique.

Mme Cécile Vainsel (PS). - Vos réponses démontrent, pour ceux qui en doutaient encore, à quel point l'EVRAS est importante pour la prévention et la promotion de la santé de chacun, et des jeunes femmes en particulier. Je vous remercie également d'avoir rappelé le rôle des maisons médicales et d'associations comme BruZelle.

Vous pointez également le problème du sexisme médical. Il est avéré, puisque la moitié des femmes qui se présentent chez un médecin ne se sentent pas comprises et écoutées. Il est démontré que les professionnels de la santé ne sont pas équipés pour prendre en charge les problèmes de santé

spécifiques aux femmes. L'information sur le syndrome du choc toxique est donc importante, mais la lutte contre le sexisme médical sera aussi une priorité pour les prochaines années.

LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR ET À L'EXPOSITION SOLAIRE

Question orale de M. Mohamed Ouriaghli

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge
de la Promotion de la santé**

**et à M. Alain Maron, ministre en charge
de la Santé**

M. Mohamed Ouriaghli (PS). - En ce mois de juin, Bruxelles a connu des températures élevées, de plus de 34°C, qui illustrent la récurrence des épisodes de chaleur extrême. Dans ce contexte, les risques liés à l'exposition au soleil et aux fortes chaleurs appellent des mesures renforcées de vigilance et de sensibilisation.

La Région de Bruxelles-Capitale dispose d'un Plan forte chaleur et pics d'ozone, qui prévoit notamment des mécanismes d'alerte, des mesures d'adaptation et un soutien aux publics les plus exposés. En complément, plusieurs communes bruxelloises ont également activé ou mis à jour leur propre plan canicule, souvent en lien avec les CPAS ou des services de proximité tels que les maisons de quartier.

Il est essentiel d'agir sur deux fronts, à savoir, d'une part, auprès des jeunes, de plus en plus exposés aux rayonnements ultraviolets, et, d'autre part, auprès des personnes âgées, particulièrement vulnérables lors des vagues de chaleur.

Le cancer de la peau est celui dont la progression est la plus rapide en Belgique, avec plus de 50.000 nouveaux cas par an. Le 17 juin, le Centre hospitalier universitaire Saint-Pierre communiquait, sur ses réseaux sociaux, quelques données interpellantes sur une exposition excessive et banalisée au soleil. Il s'avère ainsi que sept jeunes sur dix âgés de douze à dix-huit ans ont eu un coup de soleil en 2024 et que 16 % préfèrent être brûlés plutôt que de ne pas bronzer. Par ailleurs, 35 % ont subi un coup de soleil sérieux avec douleur, et un jeune sur dix suit des recommandations alarmantes sur les réseaux sociaux, comme utiliser de l'huile plutôt que de la crème solaire. Brûlures garanties !

Ces comportements mettent en lumière un besoin de campagnes ciblées auprès des jeunes, en lien avec les écoles, les maisons de jeunes ou les services de promotion de la santé relevant de la Commission communautaire française.

La chaleur reste un facteur de surmortalité en Belgique, bien que le bilan caniculaire varie selon les années. Les étés 2003 et 2022 ont été particulièrement éprouvants à cet égard. Même en l'absence de mortalité directe, les épisodes de canicule aggravent les risques de déshydratation, d'isolement ou de complications médicales des personnes âgées, en particulier de celles vivant seules.

La Commission communautaire française a prévu, dans le passé, des actions de sensibilisation dans les maisons de repos agréées, comme des affiches dans les lieux communs, des formations pour le personnel, ou encore des conseils en nutrition adaptés.

Ces deux réalités plaident pour une mobilisation accrue des dispositifs existants et pour une meilleure articulation des politiques de prévention entre niveaux de pouvoir.

Quelles actions de prévention et de sensibilisation la Commission communautaire française met-elle en œuvre à destination des jeunes pour réduire les risques liés à l'exposition aux ultraviolets et encourager des comportements protecteurs dès le plus jeune âge ?

Quelles mesures sont mises en place dans les secteurs relevant de la Commission communautaire française (maisons de repos, services ambulatoires, centres de santé mentale, etc.) dans le cadre des épisodes de canicule ? Comment ces dispositifs sont-ils articulés avec le plan forte chaleur et pics d'ozone régional et les Plans communaux canicule ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Comme je l'ai indiqué en réponse à une question d'actualité posée il y a deux semaines par votre collègue Mme Pans, nos actions au sein de la Commission communautaire française s'inscrivent dans le cadre d'un Plan forte chaleur et pics d'ozone géré par la Région et, en particulier, par safe.brussels – compétent en gestion de crise –, Bruxelles Environnement et vivalis.brussels, avec le soutien de l'État fédéral. Ce plan est l'un des éléments de la politique, plus large, d'adaptation aux changements climatiques.

En cas de pics de chaleur, un protocole commun à l'ensemble des administrations et associations bruxelloises est appliqué. Lorsque la somme des différences entre les températures maximales prévues pour les cinq jours à venir et le seuil de 25°C est supérieure à 17, une alerte est transmise par safe.brussels aux administrations. Elle est ensuite relayée à notre réseau d'associations en contact avec le public, telles que les hôpitaux et les maisons de repos.

En résumé, il est alors indiqué de prendre des mesures particulières de prévention et de protection : hydratation régulière, protection contre les rayons du soleil, diminution des activités sportives, limitation des boissons alcoolisées, attention particulière accordée aux nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes et personnes âgées...

Pour rappel, les communes sont également impliquées dans cette gestion de crise et mènent d'importantes actions de proximité, mais le lancement et la coordination de celles-ci dépendent de la Région.

Au sein de la Commission communautaire française, une consigne de prévention et sécurité est transmise à tous les agents. Elle reprend les recommandations établies par le service interne pour la prévention et la protection au travail.

Concernant les actions de promotion de la santé à destination des jeunes, elles relèvent principalement de l'Office de la naissance et de l'enfance, à l'exception de certaines thématiques spécifiques comme l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. La plupart de ces actions ne concernent pas les jeunes eux-mêmes, mais plutôt les professionnels qui les accompagnent.

Comme vous le savez, le Plan stratégique de promotion de la santé vise l'amélioration de la santé de manière globale. Il ne définit pas d'actions de réduction des risques spécifiquement liés à l'exposition aux ultraviolets.

Le secteur des maisons médicales relaie également les indications et mesures du plan forte chaleur et pics d'ozone, dont le but est de protéger les personnes vulnérables lors de périodes de forte chaleur, en particulier les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes souffrant de problèmes de santé chroniques.

Dans le cadre de leurs missions de prévention, les maisons médicales sensibilisent leur patientèle aux risques

d'exposition à de fortes chaleurs et répondent aux demandes des patients en difficulté.

Certaines maisons médicales n'hésitent pas à installer dans leur salle d'attente une carafe ou une fontaine d'eau, une paire de lunettes de soleil, un chapeau, de la crème solaire, etc., c'est-à-dire les indispensables pour l'été, pour sensibiliser la patientèle aux dangers des rayons du soleil.

La Commission communautaire française a récemment relayé auprès de tous ces secteurs le message de safe.brussels, de Bruxelles Environnement et de vivalis.brussels.

M. Mohamed Ouriaghli (PS). - Récemment, j'ai lu que quatre adolescents sur dix n'appliquent pas de crème solaire lors d'activités sportives extérieures. Ce chiffre inquiétant montre qu'un travail de sensibilisation au sujet de la protection contre les UV et des dangers liés à l'exposition au soleil doit avoir lieu auprès des parents, ainsi que par l'intermédiaire des écoles et des autres structures qui accueillent les enfants et les jeunes.

Quant aux seniors, malgré les recommandations du plan forte chaleur et pics d'ozone, plusieurs maisons de repos signalent encore un manque de systèmes de rafraîchissement efficaces dans les espaces communs. Or, les établissements ne peuvent pas se contenter de mesures minimales ou temporaires. Dès lors, il me semble crucial de renforcer les campagnes ciblant les jeunes, d'une part, et les personnes âgées, d'autre part.

LES ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Question orale de M. Mohamed Ouriaghli

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège

et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé

M. Mohamed Ouriaghli (PS). - Le dernier accord de majorité de la Commission communautaire française mentionne l'adoption d'un nouveau plan bruxellois de lutte contre la pauvreté, visant à associer les politiques sociales, de santé, de logement, les CPAS ainsi que les services de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Ce Plan prévoit également le développement des projets de la fonction « 0,5 » pour une approche globale des situations d'exclusion, le renforcement de la pair-aidance, le soutien à l'innovation sociale et la mise en place d'une politique spécifique pour les mineurs sans abri.

Plusieurs axes d'action ont effectivement été mis en œuvre au sein de la Commission communautaire française, notamment à travers des mesures en faveur de l'aide sociale, de l'accompagnement psychosocial et de l'amélioration de l'accès aux droits. Des efforts ont également été annoncés pour renforcer l'automatisme des droits sociaux et éviter les ruptures dans les parcours d'aide, spécialement par une meilleure articulation avec les CPAS.

Toutefois, selon le dernier dénombrement de Bruss'help, le nombre de personnes sans chez-soi à Bruxelles a augmenté de 24,5 % entre 2022 et 2024, pour atteindre au moins 9.777 personnes. Les mineurs représentent une part significative de cette population, avec 1.678 enfants et adolescents recensés, soit 17,2 % du total. Il s'agit d'une hausse

alarmante de 71,7 % par rapport à 2022, où 933 mineurs avaient été comptabilisés.

Par ailleurs, les réformes en cours au niveau fédéral risquent d'aggraver la situation de précarité à Bruxelles. La limitation du droit aux allocations de chômage va exclure des milliers de personnes du système, les poussant vers les CPAS ou dans une grande vulnérabilité. De plus, le durcissement annoncé des politiques en matière d'asile et de séjour pourrait conduire un nombre croissant de personnes étrangères à se retrouver sans droits, sans abri et sans accompagnement, accentuant la pression sur les dispositifs locaux de lutte contre la pauvreté.

Un Plan d'action spécifique à la lutte contre la pauvreté, dans le champ de compétences de la Commission communautaire française, a-t-il été formellement adopté à ce jour dans le cadre de cet engagement ? Dans l'affirmative, quels en sont les objectifs prioritaires ? Une évaluation a-t-elle déjà eu lieu et avec quels résultats ?

La pair-aidance fait-elle aujourd'hui l'objet d'un cadre expérimental, méthodologique ou réglementaire au sein de la Commission communautaire française ? Combien de projets ou structures, et lesquelles, bénéficient d'un soutien dans ce domaine ? Quels sont les premiers retours du terrain en matière d'efficacité, d'ancrage ou de besoins complémentaires identifiés ?

Quels dispositifs concrets sont-ils mis en place par la Commission communautaire française concernant les projets intégrés dits « 0,5 », ainsi qu'en matière de déploiement d'initiatives d'innovation sociale ?

Quelles actions la Commission communautaire française a-t-elle mises en place pour les mineurs sans abri ou en rupture de droits ?

Comment la Commission communautaire française articule-t-elle concrètement ses actions avec celles de la Commission communautaire commune, de la Vlaamse Gemeenschapscommissie et de Bruss'help pour garantir la cohérence, la complémentarité et l'évaluation des actions contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Durant toute la législature, M. Maron et moi-même avons orienté toutes les politiques publiques, tant dans le domaine social que dans celui de la santé, et tant au sein de la Commission communautaire française qu'au sein de la Commission communautaire commune, vers un objectif de lutte contre les inégalités sociales et sanitaires. Les principes directeurs du Plan Social-Santé Intégré (PSSI), le référentiel et le plan opérationnel sont axés notamment sur l'universalisme proportionné ou le non-recours aux droits.

Le PSSI est constitué de trois volets, le premier étant à la fois un référentiel et un plan opérationnel commun aux acteurs bruxellois des domaines sociaux et sanitaires. Celui-ci comprend de multiples mesures relatives au sans-abrisme, notamment dans le cadre de son deuxième axe, de même que les mesures concernant l'aide alimentaire et la lutte contre le surendettement. Le PSSI se focalise donc tout entier sur la réduction des inégalités sociales et sanitaires. Le deuxième volet reprend les mesures ayant trait à la promotion de la santé, tandis que le troisième rassemble les contributions de la Région, de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités sociales et sanitaires.

Le PSSI est donc orienté vers la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités sociales et sanitaires. Son objectif principal consiste à améliorer l'accessibilité de l'aide et des soins sur le territoire bruxellois. En effet, ce sont les publics les plus précarisés qui ont le plus de difficultés à obtenir de l'aide ou à s'inscrire, par exemple, dans un parcours de soins.

La pair-aidance est une méthode éprouvée et utilisée dans divers secteurs de la Commission communautaire française, comme la promotion de la santé et de la santé mentale ou encore les maisons d'accueil. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, la Commission communautaire française a ainsi soutenu, à travers des subventions facultatives d'un montant de 67.000 euros, l'ASBL Centre de prévention des violences conjugales et familiales dans le cadre de son projet visant une pair-aidance pour sortir de l'enfermement des violences conjugales. Les personnes ainsi accompagnées ont témoigné du renforcement de leur estime de soi et de l'important facteur de résilience que représentent le groupe de parole et le réseau créés par ce projet.

Par ailleurs, je rappelle que la Commission communautaire française n'est pas compétente pour l'hébergement des personnes sans-abri, cette politique relevant de la Commission communautaire commune. Cependant, la Commission communautaire française agréée et subventionne 11 maisons d'accueil de catégorie 2 et de catégorie 3, les premières pouvant accueillir des adultes isolés avec enfants et les secondes pouvant accueillir des familles, pour une capacité totale maximale de 386 lits. Par contre, la Commission communautaire française n'est pas compétente pour héberger des mineurs non accompagnés, qu'ils soient belges ou étrangers. La Commission communautaire française n'a pas non plus de projet intégré en ce qui concerne la fonction 0,5.

Enfin, un représentant de l'administration a été récemment désigné pour siéger au sein du comité de Bruss'help. Cela conclut les réponses que je suis en mesure de vous fournir dans le cadre de la Commission communautaire française, mais celles-ci devront évidemment être complétées par des éléments issus de la Commission communautaire commune.

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Dès lors que plus d'un Bruxellois sur trois vit sous le seuil de pauvreté, et qu'un quart des jeunes de moins de 18 ans vit en dehors du système salarial, l'urgence n'est plus à démontrer.

Une étude récente de Statbel révèle que plus de 44 % des adultes actifs ont connu la pauvreté dans leur enfance, ce qui expose à une transmission intergénérationnelle préoccupante.

Dès lors, je plaide pour un plan bruxellois concerté, combinant soutien aux familles monoparentales, renforcement des aides au logement, dispositifs intermédiaires pour les sans-abri et accessibilité effective aux services sociaux. Ce plan doit s'inscrire dans une stratégie cohérente visant les quartiers les plus fragilisés et s'appuyer sur des indicateurs adaptés aux réalités locales.

**LE DÉCRET « INCLUSION » : LOISIRS INCLUSIFS
À BRUXELLES : 10 ANS D'ATTENTE,
TOUJOURS PAS D'ARRÊTÉ**

Question orale de Mme Stéphanie Lange

**et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
de la Politique d'aide aux personnes handicapées**

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).- Sur le terrain, le constat est limpide. Des structures comme Badje et Luape,

qui travaillent au quotidien pour rendre les loisirs accessibles à tous les enfants, répètent que sans cadre clair, l'inclusion reste un bricolage permanent.

Malgré l'existence du décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée, aucun arrêté d'application spécifique n'a jamais été pris pour le secteur des loisirs. Pourtant, cela changerait tout. Aujourd'hui, en effet, des projets pionniers sont maintenus sous perfusion, faute de subventions structurelles. Des enfants sont refusés dans les plaines, non par mauvaise volonté, mais par manque d'accompagnement. Les acteurs de terrain continuent de porter seuls une responsabilité collective.

Les Engagés défendent une inclusion réelle, vécue, et pas seulement écrite dans les décrets. Un droit sans outil n'est pas un droit effectif. Cela vaut également pour les loisirs. Il ne s'agit pas ici de réécrire une grande réforme, mais simplement d'appliquer ce qui a été voté il y a dix ans, en prenant les arrêtés nécessaires pour que les projets inclusifs soient reconnus, accompagnés et soutenus dans la durée.

Confirmez-vous qu'aucun arrêté spécifique n'a été pris depuis 2014 pour organiser le soutien aux loisirs inclusifs dans le cadre du décret ?

Quelles actions concrètes ont été entreprises durant cette législature pour combler ce vide réglementaire ?

Des concertations ont-elles eu lieu avec les fédérations actives dans le secteur des loisirs, et avec quels résultats ?

Quels sont les montants effectivement alloués depuis 2019 pour soutenir des initiatives de loisirs inclusifs à Bruxelles ?

Enfin, comment la Commission communautaire française justifie-t-elle le fait que ce pan entier du décret « Inclusion » n'ait jamais été activé ?

*(Applaudissements sur les bancs des groupes
Les Engagés et MR)*

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- M. Rudi Vervoort rappelle l'existence de l'arrêté 2017/892 du Collège de la Commission communautaire française du 1^{er} mars 2018 relatif aux services de loisirs inclusifs. Cet arrêté, qui date d'une législature antérieure, prévoit l'octroi d'un agrément ainsi que des subventions aux services de loisirs inclusifs qui sont gérés par le service des aides individuelles à l'intégration de la Commission communautaire française.

Depuis 2018, trois services ont obtenu un tel agrément : le service Bruxelles Inclusion de l'ASBL Badje, le service Sila de l'ASBL Luape et l'ASBL Access And Go-ABP.

Depuis 2019, dans le cadre de l'arrêté précité, les services de loisirs inclusifs à Bruxelles ont reçu des subventions s'élevant à un total d'environ 654.000 euros. Elles couvrent les frais de fonctionnement, de personnel et de formation.

De plus, dans le cadre des subventions facultatives, plusieurs ASBL ayant pour mission d'organiser une offre de loisirs inclusifs ont été agréées et subsidiées annuellement par le service Personne handicapée autonomie recherchée. Pour les années 2023 et 2024, 40.000 euros ont été octroyés pour un an aux projets particuliers des ASBL Happy Farm et Babbelbike ainsi qu'au club Brussel 5-a-side. En tant que projet agréé pour trois ans, l'ASBL Nos Pilifs s'est vu attribuer 61.000 euros annuels. Enfin, les ASBL Hockey Together,

Dynam'Autes, Créham bxl, EOP et La Soucoupe, agréées pour cinq ans, ont reçu 175.500 euros annuels, montant auquel il faut ajouter les frais de personnel qui n'ont pu être comptabilisés ici.

Trois autres ASBL subsidiées comptent un volet réservé aux loisirs inclusifs dans leurs missions : Riga Solidaire et Inclusif a reçu 650.000 euros par an, Jangada, 66.000 euros par an, et Interm'aide, 152.000 euros par an pour les frais généraux, auxquels il convient de rajouter les frais de personnel.

L'arrêté est en cours de modification. Ce travail vise à optimiser :

- la définition des périodes d'activités et les modalités d'intervention ;
- la réponse à la réalité des conventions à conclure avec les personnes en situation de handicap ;
- la prise en considération du temps consacré par les services à la formation du personnel des structures de loisirs.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés)- Je remercie la ministre-présidente pour sa réponse fort complète. Il sera essentiel d'associer le secteur à la modification des arrêtés. J'imagine que ce sera chose faite dans le cadre du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

LA DYNAMISATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question orale de M. Mohamed Ouriaghli

**et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
de l'Enseignement**

M. Mohamed Ouriaghli (PS)- Le Collège de la Commission communautaire française s'est engagé à dynamiser la recherche scientifique, en misant sur des synergies interinstitutionnelles et le développement d'une recherche appliquée en lien avec les besoins de notre Région. L'objectif affiché consiste à favoriser les collaborations entre les institutions d'enseignement supérieur, les associations, les opérateurs publics et les chercheurs afin de produire une connaissance mobilisable au service des politiques publiques et de l'innovation sociale.

Au cœur de cette ambition figure Labiris, le service de recherche scientifique de la Commission communautaire française installé sur le campus du CERIA. Doté de plusieurs unités de recherche qui couvrent des domaines stratégiques comme la chimie durable, la microbiologie, les bioprocédés, ou encore l'agroalimentaire, Labiris remplit une mission triple : production de recherche fondamentale et appliquée, soutien à l'enseignement supérieur technique et appui scientifique aux acteurs économiques et institutionnels.

Les collaborations qu'il développe, avec des partenaires tels que la Haute École Lucia de Brouckère, l'ULB ou Innoviris, visent notamment à faciliter le transfert de connaissances vers les secteurs professionnels, à encadrer les travaux de fin d'études, à participer à des programmes de recherche européens et à valoriser les résultats scientifiques par l'intermédiaire de brevets ou de publications. Des initiatives sont également mises en œuvre pour sensibiliser les jeunes aux sciences et former les demandeurs d'emploi dans les filières techniques en pénurie.

Dans une situation où les enjeux climatiques, alimentaires, numériques et sociaux nécessitent une recherche de terrain, contextualisée et transversale, le rôle de structures publiques comme Labiris se révèle crucial pour renforcer la capacité de la Région à répondre aux défis collectifs de manière éclairée et innovante.

Quels moyens budgétaires et humains ont été alloués par la Commission communautaire française à la recherche scientifique, et à Labiris en particulier, depuis le début de la législature 2019-2024 ?

Quels projets de recherche appliquée, orientés vers des priorités bruxelloises comme l'environnement, la santé ou l'inclusion sociale, ont-ils été lancés ou soutenus durant cette période ?

De quelle manière les résultats des recherches menées par Labiris sont-ils valorisés, partagés ou utilisés par d'autres institutions publiques, associations ou entreprises ?

Quels mécanismes ont été mis en place par la Commission communautaire française pour favoriser la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public ?

Existe-t-il une stratégie d'évaluation qualitative et quantitative des effets de cette politique de soutien à la recherche ? Comment ces évaluations influencent-elles la planification future ?

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe PS)*

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Implanté sur le campus du CERIA, Labiris est le service de recherche scientifique de la Commission communautaire française. Il compte 45 agents : 25 de niveau 1, 14 de niveau 2+, 3 de niveau 2 et 3 de niveau 3. Ces agents sont répartis au sein de six unités de recherche, d'une thématique collaborative développée avec l'ULB, d'une cellule administrative et d'une cellule logistique et de support technique.

Le coût en personnel représente pour la Commission communautaire française près de 3.500.000 euros par an. Le budget de fonctionnement alloué par an s'élève à 200.000 euros, auxquels s'ajoute un budget de biens durables (achat d'équipements scientifiques) d'environ 100.000 euros.

La Commission communautaire française a choisi, sous la législature précédente, d'investir dans la rénovation des infrastructures de laboratoire de Labiris afin de répondre aux normes actuelles de sécurité et de bien-être des locaux de travail. Ce fut le cas aux bâtiments 2 et 4 sur le campus du CERIA pour des montants avoisinant les 5 à 6 millions d'euros.

Concernant les projets de recherche appliquée, orientés vers des priorités bruxelloises comme l'environnement, la santé ou encore l'inclusion sociale, il faut souligner que Labiris développe tant une recherche appliquée qu'une recherche fondamentale. Cette double approche permet d'aborder des questions scientifiques dans leur ensemble, depuis des aspects plus conceptuels jusqu'à des transpositions industrielles.

Compte tenu des domaines de recherche de Labiris (chimie durable, microbiologie, bioprocédés et agroalimentaire) et du paysage socioéconomique bruxellois caractérisé par des PME, les projets de recherche appliquée orientés vers les priorités bruxelloises visent principalement les secteurs de

l'agroalimentaire, comme la brasserie, et des technologies environnementales. Cela s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées par la Région bruxelloise en matière de Recherche scientifique et d'Economie.

Labiris participe à plusieurs programmes couverts par des conventions de collaboration avec un organisme public et des partenaires industriels et académiques. Je vous remettrai la liste complète des programmes subsidiés développés ces cinq dernières années. Les résultats de recherches sont essentiellement valorisés sous la forme de publications scientifiques, rédigées pour la plupart avec les partenaires académiques et industriels. Ces cinq dernières années, il y en a eu 33.

Les chercheurs de Labiris contribuent également à l'enseignement. Ils participent notamment à des cours spécialisés à la Haute École Lucia de Brouckère, au master en sciences de l'ingénieur de l'Institut Meurice et au bachelier en diététique à l'ULB et à la Haute École Louvain en Hainaut. Ils accompagnent en outre les travaux pratiques et prennent part à des séminaires spécialisés.

De plus, Labiris collabore avec les institutions d'enseignement comme des universités, des hautes écoles, des écoles de promotion sociale et des écoles secondaires techniques avec des options scientifiques : ils accueillent des étudiants de ces établissements en stage et ceux qui réalisent leur travail de fin d'études. C'est l'une des activités-clés d'aide à la formation et à l'enseignement accomplies par cet organisme. Il forme ainsi les étudiants à différentes techniques scientifiques développées dans ses projets. Durant leur séjour à Labiris, ces jeunes découvrent le monde passionnant de la recherche.

L'expertise de Labiris est également sollicitée pour donner des formations continuées dans différents secteurs, notamment la brasserie.

Labiris diffuse, par ailleurs, les résultats de ses recherches à la communauté scientifique en participant activement à des congrès où ses membres présentent des conférences et des posters scientifiques.

Concernant les mécanismes mis en place par la Commission communautaire française pour favoriser la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public, Labiris présente ses missions ainsi que ses thématiques de recherche et de soutien à l'enseignement sur labiris.brussels. Bien que ce site soit accessible au grand public, Labiris s'y adresse principalement aux acteurs de la recherche, à savoir le monde académique, les centres de recherche et les partenaires industriels. Le site est également consulté par des étudiants en quête d'un lieu de stage ou de réalisation d'un travail de fin d'études.

Labiris s'investit aussi dans la sensibilisation des jeunes aux sciences, notamment par l'accueil d'étudiants de l'enseignement secondaire en stage d'observation et des collaborations avec les Jeunesses scientifiques de Belgique (ateliers et participation au jury de Science-Expo).

L'évaluation qualitative et quantitative des recherches menées par Labiris prend différentes formes :

- publications scientifiques validées par des comités de sélection des revues scientifiques internationales (*peer review*) ;
- sélection de conférences ou de posters scientifiques présentés lors de congrès scientifiques internationaux ;

- sélection de projets de recherche financés par les pouvoirs publics, en collaboration avec des partenaires industriels et académiques ;
- rapport annuel d'activité transmis à notre administration et à l'ULB ;
- reconnaissance, par l'ULB, du statut de collaborateur scientifique pour les chercheurs de Labiris ;
- poursuite de collaborations scientifiques avec des partenaires industriels et académiques.

Ces modes d'évaluation, combinés à une veille scientifique et technologique ainsi qu'à des partenariats de recherche, permettent à Labiris d'orienter ses projets de recherche en vue de rester innovant dans ses domaines d'activité.

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Les collaborations avec les partenaires ont permis de soutenir des projets de bioprocédés circulaires, de microbiologie appliquée, de valorisation des déchets alimentaires et bien d'autres encore. Ces chantiers se trouvent au croisement entre innovations scientifiques et besoins locaux. Il serait intéressant de donner davantage de visibilité à cette production scientifique. Je plaide donc en faveur d'un renforcement de la valorisation de ces résultats.

LES CRITÈRES DE BRUXELLES FORMATION SUR LA GESTION DE L'OFFRE DE FORMATIONS

Question orale de Mme Ludivine de Magnanville Esteve

**et à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge
de la Formation professionnelle**

Mme Ludivine de Magnanville Esteve (MR).- Bruxelles Formation joue un rôle essentiel dans la politique d'insertion socioprofessionnelle des chercheurs d'emploi en Région bruxelloise. L'offre de formations proposée est souvent présentée comme étant alignée sur les besoins du marché du travail et les aspirations des chercheurs d'emploi.

Les objectifs généraux de Bruxelles Formation – à savoir la satisfaction des stagiaires, une collaboration de qualité avec les partenaires, une reconnaissance du travail des individus, sans oublier l'intégration des enjeux sociétaux et environnementaux – sont régulièrement rappelés. Par contre, les informations sur les critères précis intervenant dans la création, l'évaluation ou la suppression d'une formation demeurent floues.

La récente mise en lumière de certains dysfonctionnements avec un de ses partenaires m'amène à me questionner sur le déroulement du marché public.

Quels critères sont utilisés par Bruxelles Formation pour décider de l'ouverture ou de la fermeture d'une formation ? Ces critères incluent-ils des indicateurs quantitatifs – taux de placement, nombre de demandeurs d'emploi inscrits ou durée d'insertion – ou qualitatifs ?

Quel est le rôle des fédérations sectorielles et des employeurs dans l'identification des besoins ?

Les métiers en pénurie sont-ils systématiquement priorisés dans la création de formations ?

Quelles sont, actuellement, les formations les plus demandées par les chercheurs d'emploi ?

Comment se répartissent les formations en interne et en externe ? Comment les prestataires externes sont-ils évalués ? À quelle fréquence ?

Disposez-vous de données sur les taux d'insertion professionnelle à l'issue des différentes formations ? Quelles sont les formations les plus rentables sur le plan du retour à l'emploi durable ?

Comment ces résultats influencent-ils les décisions stratégiques de Bruxelles Formation ?

Les règles concernant le chômage vont être limitées à deux ans. Bruxelles Formation est-elle prête à faire face à un afflux de chercheurs d'emploi lié à la réforme du chômage ?

Actiris et Bruxelles Formation travaillent-ils main dans la main ?

Enfin, de manière plus générale, comment s'assure-t-on que l'offre de formation reste cohérente avec les objectifs régionaux en matière de relance économique, de transition verte et d'inclusion sociale ?

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Les critères amenant à l'ouverture ou à la clôture d'une formation sont de trois ordres.

Tout d'abord, une proposition d'offre de formations est construite chaque année à partir de l'analyse de données telles que les indicateurs de réalisation, les indicateurs de résultats des formations précédentes, les profils des stagiaires, les retours des équipes et les rapports produits par Bruxelles Formation, Actiris et leurs partenaires. Un exemple de source d'informations pour ce faire est la liste de fonctions critiques, dont la mise à jour vient de paraître. Il en va de même des analyses du marché de l'emploi par view.brussels, le service d'étude d'Actiris.

Ensuite, cette offre provisoire est ajustée en fonction des budgets effectivement accordés et de l'avis du comité de gestion de Bruxelles Formation, au sein duquel siègent les partenaires sociaux et les représentants sectoriels. Ces derniers sont donc susceptibles d'indiquer les formations à renforcer ou non.

Enfin, l'offre est susceptible d'être revue lors de sa mise en œuvre, suivant les opportunités ; c'est le cas par exemple si une formation rencontre suffisamment de succès pour justifier qu'elle bénéficie de sessions supplémentaires, ou si des financements ou partenariats peuvent être immédiatement organisés.

En complément du rôle qu'elles jouent au comité de gestion, les fédérations sectorielles et patronales interviennent dans le cofinancement de plusieurs formations depuis de nombreuses années. Les secteurs de l'électronique, de l'automobile (centre de formation Educam), du transport logistique ou encore ceux de la commission paritaire 200 où intervient Cefora, sont des partenaires historiques avec lesquels nous montons des programmes de formation.

À cela s'ajoute la participation directe des organisations sectorielles au sein des quatre pôles formation-emploi et de Horeca Be Pro, le centre de référence du secteur horeca. Les partenaires sociaux sont donc au cœur des décisions et des choix de formations, de leur suivi et de leur évaluation.

Grâce à ce lien très concret avec les besoins et les évolutions du marché de l'emploi, plus de la moitié de l'offre de formation professionnelle est directement liée à un métier en pénurie. Cette proportion monte même à 80 % pour les formations qualifiantes, autrement dit si l'on retire, par

exemple, les formations en français et en numérique. Destinées à des personnes qui sont très éloignées du marché de l'emploi, ces dernières ne sont pas directement qualifiantes, mais préparent à d'autres formations.

Les domaines les plus recherchés en ligne en 2024 sont la sécurité, la logistique, le secrétariat, les ressources humaines, l'informatique et la comptabilité.

Concernant la répartition entre les formations internes et externes, 63 % ont été dispensées par Bruxelles Formation et 37 % par des partenariats externes.

En vue d'évaluer les partenaires conventionnés, un comité d'accompagnement a été instauré. Il s'assure du respect de la convention et de la qualité des formations. En outre, le partenaire doit produire un rapport annuel. Quant aux prestataires intervenant dans le cadre d'un marché public, les critères de sélection et d'attribution visent à déterminer les meilleures offres. L'exécution du marché fait ensuite l'objet d'un suivi rapproché et continu en vue de rectifier les problèmes éventuels, comme je l'ai expliqué en réponse à vos précédentes questions.

Pour ce qui est des taux d'insertion, 74,9 % des chercheurs d'emploi ayant suivi une formation en 2022 ont eu une sortie positive, à savoir un accès à un emploi ou à une formation. Il nous faut en effet attendre près d'un an et demi pour pouvoir analyser les chiffres, étant donné que ceux-ci portent sur la situation après un an. Sur la même période, le taux de mise à l'emploi à l'issue d'une formation professionnelle est de 62,7 % et de 55 % si on ne prend en compte que les contrats de minimum un mois. Parmi ces emplois, 46 % sont des contrats à durée indéterminée. Les formations qui enregistrent les taux de mise à l'emploi les plus élevés sont le nettoyage (72 %), l'hôtellerie (74 %) et la sécurité (89 %).

Ces indicateurs ne sont cependant pas les seuls éléments à prendre en compte. En effet, les formations obtenant les taux de mise à l'emploi les plus élevés ne sont pas automatiquement celles dont l'impact sur le parcours du chercheur d'emploi est le plus significatif, puisque certains profils plus qualifiés au moment de leur entrée en formation auraient de toute façon trouvé un emploi. À l'inverse, une formation dont les indicateurs de transition restent modérés peut cacher un impact important sur des chercheurs d'emploi peu qualifiés, qui n'auraient eu que peu de chances de retrouver le chemin vers l'emploi sans cette formation. Le seul taux d'insertion n'est donc pas toujours un indicateur de la qualité de la formation, mais bien du type de candidats suivant une formation.

Tous ces éléments sont soigneusement analysés. Je vous invite à découvrir l'« Analyse de l'impact de la formation qualifiante sur l'insertion en emploi des demandeurs d'emploi bruxellois », une étude réalisée en 2023 par Bruxelles Formation en collaboration avec view.brussels, disponible en ligne sur les sites web de ces deux institutions.

Bruxelles Formation se prépare à la réforme du chômage, en étroite collaboration avec Actiris. Un groupe de travail a élaboré des propositions, qui ont été approuvées par le comité de gestion et m'ont été transmises. Je peux vous confirmer que Bruxelles Formation se tient prête à adapter son offre et ses modalités de formation, afin d'intégrer plus efficacement les chercheurs d'emploi durant la période où ceux-ci perçoivent des allocations de chômage.

En outre, la capacité d'accueil actuelle n'est pas totalement utilisée. Il reste une offre disponible en modules de formation courts, portant sur des compétences spécifiques, demandées par les employeurs et accessibles à un public dont le besoin en formation peut être comblé rapidement.

L'hypothèse d'un afflux massif de chercheurs d'emploi en formation est très incertaine. Aujourd'hui, les chercheurs d'emploi de plus de deux ans sont déjà très absents des formations proposées par Bruxelles Formation, qui sont majoritairement suivies par des chercheurs d'emploi de plus fraîche date. Il est possible que l'activation produise des effets, sans doute pas massifs, mais bien réels, auxquels nous nous préparons.

La prise en charge plus rapide et plus intense des chercheurs d'emploi par Actiris incitera une partie d'entre eux à se tourner vers la formation dans un délai plus court qu'actuellement. Toutefois, d'autres facteurs pourraient jouer dans le sens inverse. Les chercheurs d'emploi pourraient ainsi décider d'investir davantage d'énergie dans la recherche d'emploi, même peu durable, à court terme, pour quelques semaines, en intérim, plutôt que de suivre une formation.

La perte des allocations aura en tout cas des répercussions. L'effet sur l'entrée en formation sera-t-il positif ou négatif ? La réponse est très incertaine à ce stade, mais Bruxelles Formation se prépare à adapter son offre, en collaboration avec Actiris.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe DéFI)*

Mme Ludivine de Magnanville Esteve (MR). - C'est en effet un grand défi pour l'emploi et la formation qui nous attend début 2026. À ce sujet, Bruxelles doit briller plutôt que s'assombrir et nous en avons les moyens.

Je m'interroge par exemple sur la fréquence de la révision des offres, dès lors que vous dites qu'elles sont revues régulièrement.

*(Remarques de M. Bernard Clerfayt,
ministre)*

Elles sont donc revues une fois par an.

Concernant le taux de sortie positif de 74 %, j'approfondirai le sujet afin de savoir s'il s'opère davantage vers une haute formation ou directement vers l'emploi.

*La séance plénière du Parlement francophone
bruxellois est suspendue à 11h55.*

*La séance plénière du Parlement francophone
bruxellois est reprise à 12h04.*

*(M. Bertin Mampaka Mankamba, président,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

**LE PARACHUTE DORÉ
POUR LE DIRECTEUR DE BX1**

Question d'actualité de M. Mounir Laarissi

**LE PARACHUTE DORÉ ET LES PROBLÈMES
DE GOUVERNANCE À BX1**

Question d'actualité jointe de Mme Cécile Jodogne

**LE MONTANT DE LA PRÉPENSION EXTRALÉGALE
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BX1**

**Question d'actualité jointe
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven**

**à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
de la Culture**

M. Mounir Laarissi (Les Engagés).- Dans la presse du 2 juillet et des jours suivants, nous avons appris que la demande de prépension du directeur général de la chaîne BX1, qui lui a été accordée par son conseil d'administration, entraînerait un coût total de 550.000 euros brut.

Par rapport à la situation budgétaire actuelle qui touche BX1, cette décision est problématique. Elle soulève aussi des questions eu égard au rapport du Syndicat des employés, techniciens et cadres sur BX1.

Je rappelle que, pour Les Engagés, BX1 et les médias de proximité revêtent une grande importance, surtout face à la montée de la désinformation, des réseaux sociaux, de l'intelligence artificielle et de toutes les formes de populisme.

Je rappelle aussi que nous soutenons les équipes de BX1. Nous ne voudrions pas qu'elles pensent qu'à travers ces interrogations, nous remettons leur travail en question. Elles travaillent souvent dans des conditions difficiles vu les restrictions budgétaires qui leur sont imposées.

Dès lors que la Commission communautaire française est le plus gros pouvoir subsidiant de BX1, nous avons une responsabilité par rapport à sa gestion prudente et raisonnable. C'est ce qui justifie mes questions.

Avez-vous pris contact avec le directeur général ou le conseil d'administration de BX1 ? Pouvez-vous nous donner des éclaircissements à propos de cette affaire ?

Vous avez pu entendre que la ministre compétente à la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaitait bloquer le solde du subside de BX1, ce qui, à mon sens, pourrait mettre en péril la pérennité du travail des équipes de BX1. Qu'en pensez-vous ?

La Commission communautaire française envisage-t-elle de mener des actions ? Si oui, lesquelles ?

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe Les Engagés)*

Mme Cécile Jodogne (DéFI).- La presse a relayé ce mercredi des détails interpellants au sujet des conditions du départ à la prépension du directeur de BX1, qui bénéficiera d'une pension extralégale. Les sommes en jeu sont choquantes, et le cumul du versement de la prépension avec l'allocation de chômage l'est tout autant.

On parle de 550.000 euros, certes sur quatre ans, alors que les restrictions budgétaires qui touchent BX1 ont mené à la suppression de la plupart de ses programmes radio,

provoquant des licenciements. En outre, les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en diminution, malgré les déclarations de la ministre chargée du dossier. Enfin, les coûts du chantier du bâtiment Frame, futur siège de la radio-télévision bruxelloise, augmentent. On comprend donc que cette affaire fasse du bruit.

Alors qu'une convention a été signée à la fin du mois de décembre 2024, peut-on revenir en arrière ? N'y avait-il pas d'autres pistes ?

J'attire l'attention sur un autre fait interpellant et peu transparent : la proposition faite au conseil d'administration de désigner d'emblée un successeur au directeur de BX1, sans que le conseil d'administration n'ait reçu, ni la candidature de la personne suggérée, ni celles de deux autres candidats qui avaient postulé.

Un autre aspect interpellant est le fait que l'appel à candidatures a été réservé au personnel, ce qui est surprenant pour un tel poste.

De plus, la presse nous annonce que la personne proposée est une ancienne juriste qui n'a aucune expérience journalistique. Cela soulève des questions au vu des enjeux auxquels font face les médias publics pour lutter contre les *inforx* et défendre la qualité de l'information.

Le conseil d'administration a-t-il validé la procédure de sélection de la nouvelle direction ?

Qui a assisté aux entretiens d'évaluation ? Qui étaient les observateurs ? Des observateurs peuvent en effet être présents lors des évaluations dans le cadre de procédures de sélection.

Il semble que peu de personnes étaient physiquement présentes lors des réunions du conseil d'administration. Pouvez-vous me confirmer que les statuts ont été modifiés afin de limiter le nombre de procurations autorisées par personne présente ? Cette règle me paraît essentielle pour la bonne gestion de nos ASBL, mais elle n'existait visiblement pas jusque récemment au sein de BX1, où jusqu'à quatre procurations étaient autorisées par personne présente.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- La presse nous a révélé que le directeur général du média de proximité bruxellois BX1, qui reçoit une subvention importante de notre institution, bénéficierait de 550.000 euros de prépension extralégale. Personnellement à l'origine de la demande auprès du conseil d'administration, il devrait percevoir cette somme durant les quatre années suivant son préavis. Il a indiqué qu'il s'agissait d'une mesure de bonne gouvernance destinée à renouveler les cadres pour faire place à du personnel plus jeune.

Cette nouvelle soulève des interrogations quant à la bonne gouvernance de BX1.

En outre, le budget demandé représente plus de 10 % des subventions de la Commission communautaire française à ce média. C'est une somme considérable au regard des ressources de notre chaîne de télévision publique qui connaît ces dernières années une grande tension en lien avec divers éléments, dont le projet de déménagement dans de nouvelles infrastructures au sein de la Cité des médias. Cette affaire a donc des répercussions sur les travailleurs et le projet de BX1 tout entier.

Quelle suite comptez-vous donner à cet événement ? Étant donné que cette question relève de la bonne gouvernance,

avez-vous pris des contacts avec la direction de BX1 par rapport au choix qui a été fait ? Est-il aujourd'hui possible, d'une façon ou d'une autre, de le remettre en cause ?

Enfin, je me joins aux questions soulevées il y a quelques instants par ma collègue quant au processus de remplacement du directeur général. En effet, le média de proximité qu'est BX1 a droit à une gouvernance apte à faire face aux enjeux.

Les temps sont difficiles. Voilà donc une raison de plus pour rassurer à la fois le personnel et toutes celles et tous ceux qui tiennent à la bonne poursuite de la mission de service public de BX1.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- M. Rudi Vervoort tient tout d'abord à préciser, si besoin était, que ni lui ni son cabinet n'étaient au courant des conditions de départ du directeur général de BX1. Comme les membres du Collège, il les a apprises par la presse, ce mercredi.

Pour rappel, les représentants politiques au conseil d'administration de BX1 sont désignés par le Parlement francophone bruxellois. Le Collège n'a donc aucun commissaire du Gouvernement au sein de ce conseil d'administration pour assurer le contrôle des décisions qui y sont prises.

Le comité d'accompagnement annuel, prévu par le contrat de gestion, s'est d'ailleurs réuni le 25 juin dernier, en présence de l'administration, de BX1 et des cabinets. Le conseil d'administration, non encore installé, était excusé.

À ce comité ont été présentés un résumé du rapport d'activités et des comptes de 2024, le déménagement prochain de BX1 dans ses nouveaux locaux et ses projets. À aucun moment, BX1 n'a évoqué le départ de son directeur général, pourtant présent à la réunion.

À l'issue de cette réunion et comme chaque année, BX1 a envoyé à l'administration son rapport d'activités et ses comptes de 2024 – tout juste approuvés par l'assemblée générale –, ainsi que toutes les pièces justificatives relatives à sa subvention. L'administration a alors commencé à analyser l'ensemble de ces documents.

Après la parution des articles dans la presse et après avoir réuni tous les cabinets des membres du Collège, M. Vervoort a chargé l'administration de demander à BX1 d'éclaircir une série de points. Il lui a également réclamé une analyse juridique sur la possibilité de réformer ou d'annuler la décision du conseil d'administration du 11 décembre 2024. Dès réception du rapport d'évaluation de l'administration, il l'enverra et le soumettra au Collège pour suite utile et prise de décision.

À ce stade, le Collège ne dispose pas d'informations assez précises pour agir en connaissance de cause, et la précipitation n'est jamais bonne conseillère.

En ce qui concerne les questions de Mme Jodogne, d'après les informations dont dispose M. Vervoort – puisque ni son cabinet ni le Collège n'ont de représentant au sein du conseil d'administration, au contraire de la majorité des partis présents dans cet hémicycle –, le conseil d'administration a bien approuvé la procédure de sélection du ou de la futur(e) directeur(trice) général(e) et l'a limité à une sélection interne.

La société Robertson Associates aurait procédé à l'évaluation et remis un rapport à BX1. Un jury composé de cinq membres – trois extérieurs, la directrice des ressources humaines de BX1 et un membre du conseil d'administration – s'est ensuite réuni.

La première session du nouveau conseil d'administration, qui a eu lieu le 27 juin, a décidé de reporter sa décision sur cette nomination à sa prochaine session, qui aura lieu le 8 juillet.

Enfin, l'assemblée générale a bien modifié les statuts de l'ASBL en 2025, en vue de limiter le nombre de procurations à une seule par administrateur, au lieu de cinq précédemment.

M. Mounir Laarissi (Les Engagés).- Le Parlement pourra-t-il apprendre, par écrit et avant les médias, s'il sera possible d'annuler ou de réformer la décision du conseil d'administration relative aux conditions de départ du directeur de BX1 ?

Par ailleurs, le report de la décision sur la nomination soulève des interrogations au sujet de la bonne gouvernance. J'espère que cet épisode pourra nous faire réfléchir au fonctionnement de ces conseils d'administration.

Mme Cécile Jodogne (DéFI).- Je suis rassurée d'entendre les réponses à mes questions relatives à la modification du nombre de procurations.

Nous attendons donc les résultats de l'analyse que fera l'administration des détails concernant la prépension extralégale et son financement par BX1. J'espère que ce ne sera pas avec les subsides de la Commission communautaire française ni de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Les subsides des pouvoirs publics ne doivent en effet pas servir à financer une pension extralégale, surtout de cette ampleur.

Nous attendons avec impatience l'analyse juridique en cours pour avoir des éclaircissements et des apaisements. La situation de notre télévision régionale mérite mieux que cet épisode. Faisons rentrer les choses dans l'ordre, pour que la bonne gouvernance l'emporte et que le personnel qui essaie, avec des moyens restreints, de fournir une information de qualité, puisse être rassuré.

LE FOOTBALL FÉMININ

Question d'actualité de M. Hennan Oflu

à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge
des Infrastructures sportives

M. le président.- En l'absence de la ministre Nawal Ben Hamou, la ministre-présidente Barbara Trachte répondra à la question d'actualité.

M. Hennan Oflu (MR).- Ce jeudi, les Red Flames ont disputé leur première rencontre au championnat d'Europe féminin de football organisé en Suisse. Leur progression de ces dernières années confirme le potentiel du football féminin belge. Cependant, la composition de l'équipe nationale, très majoritairement flamande, illustre le retard du football féminin francophone, notamment à Bruxelles.

Sous la législature précédente, un nouveau règlement a été adopté pour soutenir les clubs amateurs, en particulier les sections féminines. En tant qu'élu bruxellois, je souhaite que les filles de mon quartier et de ma Région aient autant

d'opportunités de pratiquer le football ou tout autre sport que les jeunes Flamandes, et qu'elles puissent un jour rêver d'intégrer l'élite nationale.

Pouvez-vous dresser un état des lieux de la mise en œuvre du nouveau règlement relatif aux subventions octroyées aux clubs sportifs bruxellois pour le sport féminin ? Quels sont les projets menés en faveur du développement du sport féminin amateur à Bruxelles ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Votre question permet de mettre en lumière non seulement le bel engouement autour du sport féminin en Belgique, mais également les efforts que la ministre Nawal Ben Hamou poursuit pour favoriser l'accès des femmes et des filles au sport. Cela vaut en particulier pour le football, un domaine où les inégalités restent bien trop visibles.

Mme Nawal Ben Hamou souligne que votre question semble confondre deux types de subventions. D'une part, il y a l'appel à projets annuel « Sport au Féminin », et d'autre part, l'appel à projets « Soutien aux frais de fonctionnement des clubs sportifs ».

L'appel à projets « Sport au Féminin » vise à soutenir des associations bruxelloises qui proposent des activités sportives à bas coût, accessibles et adaptées aux femmes et aux filles. Cette aide permet de lever de nombreux freins, qu'ils soient culturels, sociaux ou logistiques. Elle privilégie, par exemple, des créneaux horaires adaptés, des infrastructures sécurisées ou encore des activités exclusivement féminines.

En parallèle, le règlement sur les clubs sportifs prévoit une majoration des subsides pour les clubs qui développent des sections féminines ou favorisent la mixité. La ministre Nawal Ben Hamou a tenu, avec l'appui du Collège, à ce que cet appel puisse être lancé malgré le contexte des affaires courantes. Ce fut fait le 26 mars et son attribution pour un montant de 400.000 euros est proposée au Collège de la semaine prochaine. Cet appel prévoit effectivement une majoration du subside en cas d'existence de catégories féminines ou mixtes au sein du club au-delà de 12 ans.

L'appel fut un succès, comme chaque année : 191 dossiers ont été remis dont 175 sont éligibles. Vous comprendrez toutefois que je ne peux vous communiquer les détails de son attribution avant que celle-ci soit avalisée par le Collège. Ma collègue tiendra à votre disposition la liste des clubs ayant bénéficié d'un subside, par catégorie de majoration, en ce compris ceux qui disposent d'une catégorie féminine ou mixte. Vous pourrez la demander dans le cadre d'une question écrite, par exemple.

Enfin, au-delà des subventions, plusieurs initiatives ont été mises en place pour renforcer la visibilité et l'accessibilité du sport féminin lors de la précédente législature. La campagne « je ne peux pas, j'ai sport » (#jaisport) en est un exemple emblématique, valorisant des profils féminins diversifiés, inspirants, dans des disciplines encore trop souvent stéréotypées.

ORDRE DES TRAVAUX

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je voulais remercier notre ministre-présidente et le ministre Clerfayt d'avoir daigné consacrer un peu de leur temps précieux à cette

séance du Parlement francophone bruxellois, car l'attention qu'on nous réserve est un peu rare. Merci de votre présence.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. le président.- Je me joins à ces considérations partagées par un nombre croissant de membres du Parlement qui aimeraient voir plus souvent les membres du Gouvernement assister à nos séances.

La séance plénière est suspendue à 12h28.

La séance plénière est reprise à 12h29.

VOTE NOMINATIF

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE DE MOLENBEEK FOR BRUSSELS COMME CAPITALE CULTURELLE DE L'EUROPE EN 2030

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de résolution visant à soutenir la candidature de Molenbeek for Brussels comme capitale culturelle de l'Europe en 2030, déposée par M. Mounir Laarissi, Mme Aline Godfrin, Mme Fadila Laanan, Mme Farida Tahar et Mme Cécile Jodogne.

Il est procédé au vote.

61 membres ont pris part au vote.

61 membres ont voté oui.

Ont voté oui : Loubna Azghoud, Clémentine Barzin, Kristela Bytyçi, Angelina Chan, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Ariane de Lobkowicz, Ludivine de Magnanville Esteve, Anne-Charlotte d'Ursel, Amin El Boujdaini, Aline Godfrin, Sadik Köksal, Ismail Luahabi, Bertin Mampaka Mankamba, Hennis Oflu, Amélie Pans, Françoise Schepmans, Gaëtan Van Goidsenhoven, Latifa Aït-Baala, Mustapha Akouz, Martin Casier, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmerly, Marc-Jean Ghysseels, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Ahmed Laaouej, Mohammed Ouriaghli, Cécile Vainsel, Yusuf Yildiz, Abdourahmane Baldé, Bruno Bauwens, Francis Dagrín, Octave Daube, Françoise De Smedt, Mihaela Drozd, Hanina El Hamamouchi, Danaé Michaux Maimone, Petya Obolensky, Marisol Revelo Paredes, Oliver Rittweger de Moor, Mehdi Talbi, Manon Vidal, Sofia Bennani, Marie Cruysmans, Christophe De Beukelaer, Alain Deneef, Moussa Diallo Elhadj, Gladys Kazadi, Mounir Laarissi, Stéphanie Lange, Zakia Khattabi, John Pitseys, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Jonathan de Patoul, Cécile Jodogne, Joëlle Maison et Gisèle Mandaila.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée à l'unanimité.

Elle sera notifiée au Gouvernement.

(Applaudissements)

M. Sevkiet Temiz (PS).- Étant retenus à une réunion, nous sommes plusieurs à ne pas avoir voté. Peut-on encore le faire ?

M. le président.- Le greffier m'indique que ce n'est plus possible.

CLÔTURE

M. le président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance se fera sur convocation.

La séance est levée à 12h32.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Mustapha Akouz, Loubna Azghoud, Abdourahmane Baldé, Clémentine Barzin, Bruno Bauwens, Sofia Bennani, Kristela Bytyçi, Martin Casier, Angeline Chan, Geoffroy Coomans de Brachène, Marie Cruysmans, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Octave Daube, Christophe De Beukelaer, Louis de Clippele, Ariane de Lobkowicz, Ludivine de Magnanville Esteve, Jonathan de Patoul, Françoise De Smedt, Alain Deneef, Moussa Diallo Elhadj,

Ibrahim Donmez, Mihaela Drozd, Anne-Charlotte d'Ursel, Amin El Boujdaini, Hanina El Hamamouchi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysels, Aline Godfrin, Cécile Jodogne, Gladys Kazadi, Zakia Khattabi, Sadik Köksal, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Ahmed Laaouej, Mounir Laarissi, Karine Lalieux, Stéphanie Lange, Ismail Luahabi, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Gisèle Mandaila, Danaé Michaux Maimone, Petya Obolensky, Hennan Oflu, Mohammed Ouriaghli, Amélie Pans, John Pitseys, Marisol Revelo Paredes, Oliver Rittweger de Moor, Françoise Schepmans, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Mehdi Talbi, Hicham Talhi, Sevet Temiz, Gaëtan Van Goidsenhoven, Cécile Vainsel, Manon Vidal, Olivier Willocx et Yusuf Yildiz.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte et Bernard Clerfayt.

ANNEXE 1

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

MARDI 24 JUIN 2025

1. **Ordre des travaux**
2. **Auditions sur la thématique du Transport scolaire**
3. **Divers**

Membres présents : M. Mustapha Akouz (remplace Mme Isabelle Emmery, excusée), Mme Kristela Bytyçi, Mme Stéphanie Lange, M. Ismail Luahabi (remplace M. Bertin Mampaka Mankamba, excusé), M. Petya Obolensky, M. Kalvin Soiresse Njall (remplace Mme Margaux De Ré, excusée) et Mme Cécile Vainsel (présidente).

Membres absents : M. Bruno Bauwens, Mme Angelina Chan, Mme Aline Godfrin, Mme Patricia Parga Vega et M. Yusuf Yildiz (excusé).

Assistaient également aux travaux : Mme Joëlle Maison et Mme Gisèle Mandaila (députées), ainsi que Mme Cinzia Agoni et Mme Christelle Ninforge (personnes invitées).

MERCREDI 25 JUIN 2025

1. **Visite du Campus du CERIA**
2. **Divers**

Membres ayant participé à la visite : Mme Kristela Bytyçi, Mme Angelina Chan, Mme Gladys Kazadi, Mme Stéphanie Lange, Mme Gisèle Mandaila, Mme Amélie Pans, Mme Françoise Schepmans, M. Kalvin Soiresse Njall et Mme Cécile Vainsel.

Étaient également présents : M. Patrick Beaudelot (directeur d'administration, direction de l'Enseignement et de la Formation professionnelle de la Commission communautaire française), Mme Nathalie Malisoux (conseillère, cheffe du service Enseignement de la Commission communautaire française), Mme Nathalie Menendez (conseillère, cheffe du service de la formation professionnelle), Mme Ariane Merland (directrice de l'Ecole Jules Verne), M. Reynaldo Rampersad (directeur de l'ESAC) et Mme Arlette Siebertz (directrice du LAB Marie Curie).

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET RÉSIDUAIRES,
DE LA COHÉSION SOCIALE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVESMARDI 1^{ER} JUILLET 2025

1. **Projet de décret ouvrant des crédits provisoires pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2025**
doc. 26 (2024-2025) n° 1
2. **Projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2025**
doc. 26 (2024-2025) n° 2
3. **Divers**

Membres présents : M. Mustapha Akouz, M. Abdourahmane Baldé, Mme Aurélie Czekalski, M. Francis Dagrin (remplace Mme Mihaela Drozd, excusée), M. Elhadj Moussa Diallo, Mme Nadia El Yousfi, M. Sadik Köksal, M. Henan Ofli (supplée M. Olivier Willocx), M. Mohamed Ouriaghli (président), Mme Farida Tahar et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membre absente : Mme Patricia Parga Vega (excusée).

Étaient également présents à la réunion : Mme Kristela Bytyçi et Mme Cécile Jodogne (députées), Mme Barbara Trachte (ministre-présidente), ainsi que M. Sylvain Amand (cabinet de la ministre-présidente) et M. Benoît Jamotton (représentant de la Cour des comptes).

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 12 juin 2025 par lequel la Cour annule le recours en annulation des articles 17 et 18 de la loi-programme du 22 décembre 2023 (insertion et entrée en vigueur de l'article 27513 du CIR 1992), introduit par l'ASBL « Federgon » (86/2025) ;
- l'arrêt du 12 juin 2025 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 62 et 67 de la loi du 18 janvier 2024 « visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme III », introduit par la SA « Derby » (87/2025) ;
- l'arrêt du 12 juin 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 84, § 1^{er}*bis*, de la loi du 2 août 2002 « relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers » ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 22 de celle-ci, avec les articles 6 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec les articles 7 et 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (88/2025) ;
- l'arrêt du 19 juin 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 59, § 2, du décret flamand du 24 février 2017 « relatif à l'expropriation d'utilité publique » ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (89/2025) ;
- l'arrêt du 19 juin 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 207, alinéa 7, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il était applicable pour l'exercice d'imposition 2019, lu en combinaison avec l'article 444, alinéa 2, du même Code, ne viole pas les articles 10, 11, 170 et 172 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6, paragraphe 1, de la Convention européenne des droits de l'homme (90/2025) ;
- l'arrêt du 19 juin 2025 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de l'article 10 de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 22 décembre 2023 « portant des dispositions diverses en matière de santé, d'aide aux personnes et de prestations familiales », introduits par la SA « Residentie Paloke », par la SA « Home Sebrechts », par la SRL « Seniors Care-Ion », par la SA « Wood Side Residence » et autres, par la SA « New Philip » et autres, par la SA « Vesper » et autres et par la SA « Aedifica » et autres (91/2025) ;
- l'arrêt du 19 juin 2025 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 2692, § 1^{er}, et 2791 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et les articles 664 et 671 du Code judiciaire ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (92/2025) ;
- l'arrêt du 19 juin 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 15 de la loi du 6 février 2003 « portant des dispositions sociales pour des militaires qui retournent à la vie civile », lu en combinaison avec l'article 14 de la même loi, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (93/2025) ;
- l'arrêt du 19 juin 2025 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 39 de la loi du 8 mai 2024 « sur les exigences en matière d'accessibilité pour les services de transport et créant l'Agence fédérale de Régulation du Transport », introduit par la SA « Brussels Airport Company » (94/2025) ;
- le recours en annulation partielle de la loi du 18 mai 2024 « réglementant la recherche privée », introduit par l'ASBL « Union Professionnelle des Experts en Automobiles de Belgique » et Julien Flamme ;
- le recours en annulation partielle de la loi du 18 mai 2024 « réglementant la recherche privée », introduit par l'Institut des juristes d'entreprise.

